

TITRE 2

Faits et chiffres

Vues d'ensemble

Dossiers

Fiches thématiques

- L'emploi public 1
- Les flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique 2
- Les rémunérations dans les trois versants de la fonction publique 3

L'emploi public

1

L'emploi dans les trois versants
de la fonction publique en 2011 :
évolutions et localisation 1.1

Les principales caractéristiques des agents
dans la fonction publique au 31 décembre 2011 1.2

1.1 L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2011 : évolutions et localisation

Eva Baradji
Safiédine Hama
DGAFP¹

Chiffres clés

5,4 millions de personnes travaillent dans la fonction publique au 31/12/2011.

Évolution des effectifs de la fonction publique entre fin 2010 et 2011 :
3FP : -21 000 agents (-0,4 %)

FPE : -59 400 (-2,4 %)
FPT : +19 600 (+1,1 %)
FPH : +18 900 (+1,7 %)

Localisation des effectifs de la fonction publique fin 2011 :
France entière : 77 agents pour 1 000 habitants
Île-de-France : 86 agents pour 1 000 habitants
province : 74 agents pour 1 000 habitants
DOM : 86 agents pour 1 000 habitants

Au 31 décembre 2011, la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, emploie 5,4 millions de personnes sur le territoire national (métropole + DOM), soit 20 % de l'emploi total en France. Tous versants de la fonction publique confondus, les effectifs sont en baisse de - 0,4 % (soit - 21 000 agents) entre 2010 et 2011, après être restés quasiment stables l'année précédente (- 0,1 %).

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH) continuent à créer des emplois en 2011 (respectivement + 19 600 et + 18 900). Dans la FPT, après avoir nettement ralenti en 2010, l'emploi est reparti légèrement à la hausse (+ 1,1 % après + 0,3 %), dans un contexte de forte baisse du recours aux contrats aidés. La hausse des effectifs de la FPH est plus marquée en 2011 qu'en 2010 (+ 1,7 % après + 1,3 %). En revanche, la fonction publique de l'État (FPE) poursuit la baisse amorcée en 2006 et enregistre une diminution de 59 400 agents, soit - 2,4 % sur l'année.

La baisse de 64 300 agents dans les ministères – pour l'essentiel des titulaires – n'est pas compensée par la hausse de 4 900 agents dans les établissements publics à caractère administratif (Épa). C'est au sein des ministères de l'enseignement que la baisse des effectifs est la plus accentuée (- 48 100 agents). Le recul des effectifs en 2011 au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (- 30 300 agents, soit - 57,3 % sur un an) s'explique très majoritairement par l'impact des transferts de personnels du budget des ministères vers celui des Épa, en raison du passage à l'autonomie des universités dans le cadre de la loi LRU d'août 2007. La baisse des effectifs au ministère de l'Éducation nationale (- 17 800, soit - 1,8 %) est concentrée sur les enseignants.

Enfin, la France compte 77 agents publics (civils et militaires) pour 1 000 habitants, hors bénéficiaires de contrats aidés, fin 2011. La fonction publique est globalement plus présente (86 agents publics pour 1 000 habitants) dans l'ensemble constitué par les quatre régions d'outre-mer ainsi qu'en Île-de-France. En province, on dénombre 74 agents publics pour 1 000 habitants avec de fortes disparités selon les départements. Dans les quatre régions d'outre-mer, la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'État sont davantage présentes qu'en métropole. En Île-de-France, l'offre de service public plus développée se manifeste en particulier par une forte présence de la fonction publique de l'État, notamment à Paris, et dans une moindre mesure de la fonction publique territoriale.

¹ Département des études et des statistiques.

1 L'emploi public

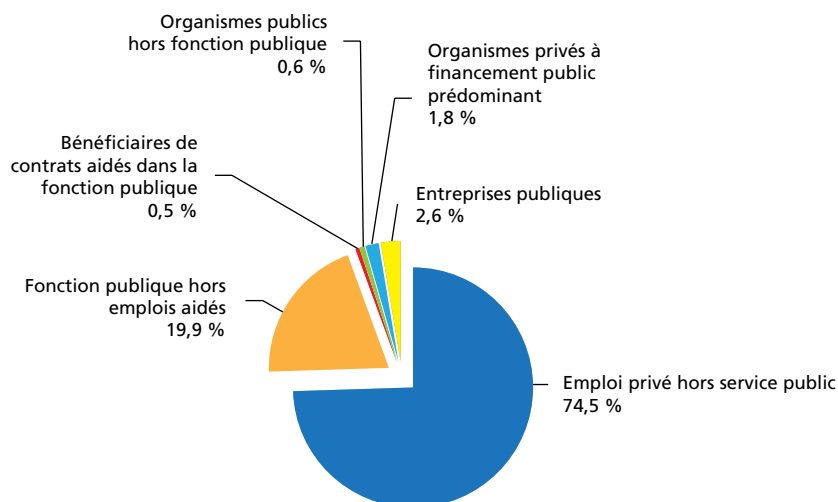
5,4 millions d'agents dans la fonction publique fin 2011 sur le territoire national, soit un emploi sur cinq

Les définitions et les critères de dénombrement dans la fonction publique sont bien établis :

- **dans une approche juridique**, 5,359 millions d'agents travaillent dans la fonction publique *stricto sensu* fin 2011 sur le territoire national (métropole + DOM), auxquels s'ajoutent 134 500 bénéficiaires de contrats aidés (voir encadré 5).
- **dans une approche économique**, les « administrations publiques » (au sens de la comptabilité nationale, incluant des organismes privés à financement public) emploient 5,997 millions de personnes en France (métropole + DOM) fin 2011.

La fonction publique représente 19,9 % de l'emploi total (salariés et non salariés) en France, hors bénéficiaires de contrats aidés, et 20,4 % si l'on inclut les bénéficiaires de contrats aidés. Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les maisons de retraite et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux (voir figure V 1.1-1).

Figure V 1.1-1: Effectifs: Fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)



Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Encadré 1 : Révision des séries d'emploi

Depuis l'édition 2010-2011 du Rapport annuel, la délimitation des périmètres de chacun des versants de la fonction publique s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur, en relation avec le changement de source d'information (SIASP-Insee). Ce point reste stabilisé dans cette édition.

Rétropolation et révision des séries

Dans les deux précédentes éditions du Rapport, les séries relatives à la FPE, la FPT et la FPH avaient fait l'objet d'une réropolation pour les années antérieures à 2008, en relation avec le changement de source d'information (SIASP-Insee). Dans cette édition, les séries relatives à la FPE sont de nouveau réropolées pour les années 1996 à 2010, pour tenir compte de l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (142 400 fin 2010 et 141 000 fin 2011) et d'un établissement de 8 000 salariés (Épa intégré dans le fichier Siasp-Insee en 2011).

Les données antérieures sont reconstituées en respectant les évolutions calculées pour les années précédentes à partir de la source Siasp et selon les périmètres délimitant les trois versants de la fonction publique. Compte tenu des nombreuses divergences concernant les effectifs de l'État en fonction dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger, la réropolation des séries reste restreinte pour l'instant au territoire national (métropole + DOM, hors COM et étranger). Des explorations complémentaires sont nécessaires sur ce périmètre.

Légère baisse de l'emploi dans les trois fonctions publiques en 2011 (- 0,4 %)

Au 31 décembre 2011, les trois versants de la fonction publique emploient sur le territoire national (métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés, un salarié sur cinq, soit 5,359 millions de personnes (contre 5,380 millions un an auparavant). Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État (45 %), plus d'un tiers (34 %) à la fonction publique territoriale et plus d'un cinquième (21 %) à la fonction publique hospitalière. On compte par ailleurs 134 500 bénéficiaires de contrats aidés fin 2011 : contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir, contrats emploi solidarité et encore quelques emplois jeunes et contrats emploi consolidé.

Les 5,4 millions d'agents comptabilisés sur le territoire national ne travaillent pas tous à temps complet. Le décompte des agents en équivalents temps plein (ETP), c'est-à-dire en pondérant les individus par leur quotité de temps de travail hebdomadaire, conduit à un effectif de 4,985 millions. Une personne physique correspond à 0,93 équivalent temps plein en moyenne. C'est dans la fonction publique de l'État que la quotité de travail moyenne des agents est la plus forte, avec 95,1 % d'un temps plein. Dans la fonction publique hospitalière, les agents travaillent, en moyenne, 92,1 % d'un temps complet ; ce taux est le plus faible pour les agents de la fonction publique territoriale (90,9 %).

Par ailleurs, le décompte des agents en équivalents temps plein annualisés (EQTP), c'est-à-dire en pondérant les individus par leur quotité de temps de travail et leur durée de présence sur l'année, correspond au volume annuel de travail (voir encadré 2). Il s'établit à 5,069 millions d'EQTP annualisés en 2011 et est stable sur un an (5,074 millions d'EQTP en 2010).

1 L'emploi public

Figure V.1.1-2 : Effectifs physiques, effectifs en équivalents temps plein (ETP) et en équivalents temps plein annualisés par type d'employeur en 2011 en France (métropole + DOM)

	Effectifs physiques au 31/12/2011	ETP au 31/12/2011	EQTP annualisés en 2011
Ministères	1 965 867	1 888 528	1 905 989
Épa	432 805	392 320	409 375
Total FPE	2 398 672	2 280 848	2 315 364
Régions	80 037	76 884	76 418
Départements et établissements départementaux	358 204	336 974	342 303
Secteur communal ⁽¹⁾	1 392 422	1 249 997	1 285 660
Total FPT	1 830 663	1 663 854	1 704 381
Hôpitaux	1 020 554	942 661	951 933
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	76 266	69 726	69 481
Autres établissements médico-sociaux	32 618	27 865	27 946
Total FPH	1 129 438	1 040 252	1 049 360
Total 3 FP	5 358 773	4 984 954	5 069 105

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger). Pour les EQTP annualisés le champ comprend tous les postes actifs de l'année.

FPE : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

FPT : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

FPH : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger) ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements intercommunaux et d'autres Épa locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies...

Encadré 2 : La mesure de la force de travail en « équivalents temps plein annualisés »

La mesure des effectifs en équivalents temps plein annualisés (EQTP annualisés), désignés dans les éditions antérieures sous les termes d'« équivalents année-travail (EAT) », corrige les effectifs physiques de l'effet du temps partiel ou incomplet, d'une part, et de l'effet de la période d'activité dans l'année, d'autre part.

Les EQTP annualisés mesurent ainsi le volume de travail réellement disponible sur une année. Par exemple, un agent ayant travaillé six mois seulement dans l'année et à 80 % compte pour 0,8* (6/12) soit 0,4 EQTP annualisés sur l'année, alors que son ETP au 31 décembre s'élève à 0,8.

L'équivalent temps plein annualisé est une notion équivalente à l'équivalent temps plein travaillé (ETPT), notion retenue par la Lolf pour la détermination des plafonds d'autorisation d'emplois ministériels et utilisée pour suivre la consommation du plafond d'autorisation d'emplois voté par le Parlement. Bien que renvoyant au même concept, ces deux notions sont calculées à partir de sources distinctes (SIASP-Insee pour la première et les outils de décompte budgétaire pour la seconde) et portent sur des champs différents (3 FP versus FPE - voir la fiche thématique 1.1 Emploi public dans l'emploi total). Le mode de calcul des EQTP annualisés est le même que celui retenu dans le secteur privé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS), permettant ainsi les comparaisons entre secteur public et secteur privé, contrairement à l'approche budgétaire par les ETPT.

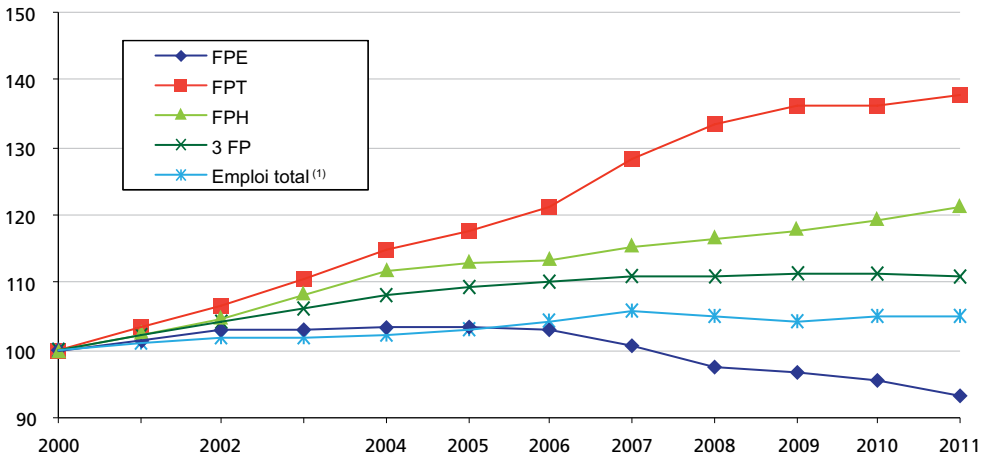
Par convention, un agent ne peut pas travailler plus d'un EQTP annualisé sur l'année, même s'il cumule une activité complémentaire à temps complet (par exemple, s'il donne des heures de cours). L'écart entre la mesure en effectifs physiques et celle en EQTP annualisés va dépendre de deux effets influant dans des sens contraires :

- d'une part, la proportion d'agents présents au 31 décembre qui ne travaillent qu'une partie de l'année ou qui ne sont pas à temps complet : plus ils sont nombreux, plus les effectifs en EQTP annualisés diminuent par rapport aux effectifs physiques ;
- d'autre part, la proportion d'agents qui travaillent une partie de l'année mais qui ne sont plus présents au 31 décembre : ils n'apparaissent alors pas dans les effectifs physiques présents au 31 décembre, mais ils comptent dans les EQTP annualisés de l'année.

Entre fin 2000 et fin 2011, l'emploi public (hors bénéficiaires de contrats aidés) a augmenté de 10,9 %, soit + 0,9 % en moyenne par an. Dans le même temps, l'emploi total (y compris bénéficiaires de contrats aidés) augmentait de 5,2 %, soit 0,5 % en moyenne par an. Sur la période, la croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale, alimentée en partie par les transferts de personnels entre la fonction publique de l'État (FPE) et la territoriale (FPT), dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. La FPT enregistre la plus forte progression des effectifs sur la période (+ 37,9 %, soit + 3,0 % en moyenne par an), suivie de la fonction publique hospitalière (+ 21,4 %, soit + 1,8 % en moyenne par an). En revanche, la fonction publique de l'État enregistre une baisse globale de ses effectifs : - 6,8 %, soit - 0,6 % en moyenne par an.

Figure V 1.1-3 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques depuis 2000 en France (métropole + DOM)

(base 100 au 31 décembre 2000)



Sources : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Champ emploi total : salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Entre 2000 et 2011, la FPT a enregistré 502 700 créations nettes d'emplois et représente désormais 34 % de l'emploi public fin 2011. La fonction publique hospitalière (FPH) recouvre quant à elle 21 % des agents publics en 2011 et contribue à hauteur de 198 700 au total des emplois créés dans les trois fonctions publiques depuis 2000. Enfin, la fonction publique de l'État (FPE) recule de 173 700 emplois entre 2000 et 2011². Alors que les effectifs des deux autres versants de la fonction publique n'ont cessé d'augmenter en dix ans, ceux de la FPE ont commencé à se stabiliser à partir de 2003 et diminuent depuis 2006, dans le contexte particulier de la deuxième vague de décentralisation³. Elle emploie encore néanmoins près de la moitié des agents de la fonction publique en 2011 (45 %).

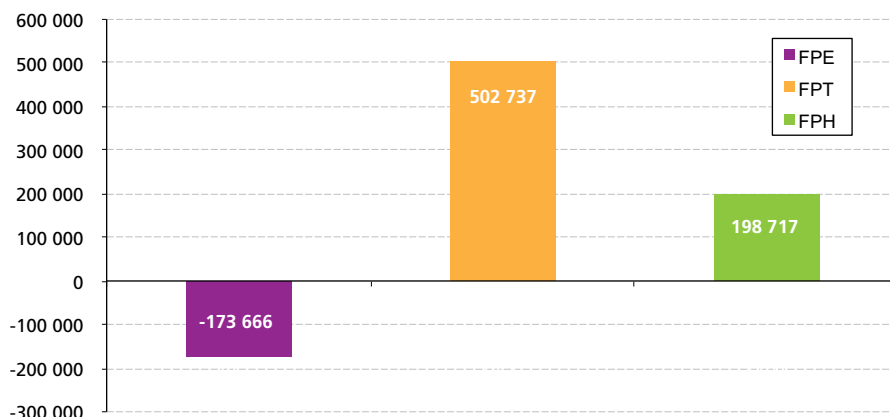
2 Les adjoints de sécurité « classiques » de la Police nationale (7 900 fin 2011 sur le territoire national), qui figuraient anciennement parmi les bénéficiaires de contrats aidés, sont comptabilisés dans les séries d'effectifs de non-titulaires de la FPE depuis 2002, année où le dispositif « adjoints de sécurité » a été clairement dissocié du dispositif « emplois jeunes ». Cette analyse intègre également depuis 2006 les volontaires militaires (16 542 agents fin 2011 sur le territoire national).

3 Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées de 2006 à 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) vers la fonction publique territoriale.

1 L'emploi public

Figure V.1.1-4: Solde net d'emplois des trois fonctions publiques entre 2000 et 2011 en France (métropole + DOM)

[en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Lecture : 503 000 emplois créés sont à attribuer à la FPT.

Note : Au total 528 000 emplois ont été créés dans l'ensemble des trois fonctions publiques entre 2000 et 2011.

En hausse continue depuis 1980⁴, les effectifs relevant de l'emploi public, hors bénéficiaires de contrats aidés, se sont quasiment stabilisés sur le territoire national à partir de 2008 (- 300⁵ personnes entre fin 2007 et fin 2008). Fin 2011, le nombre d'agents recule de 0,4 % (soit - 21 000 agents) après - 0,1 % (et - 6 400 agents) l'année précédente.

L'appréciation des évolutions d'effectifs sur les années 2010 et 2011 peut être différente, selon qu'on inclut ou non les bénéficiaires de contrats aidés. En effet, dans un contexte de reprise de l'emploi, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse en 2011 (- 5,7 %, soit - 8 200 agents) après avoir fortement progressé au cours des deux dernières années (+ 12,7 % en 2010 après + 30,1 % en 2009). Alors qu'il augmente dans la FPE (+ 17 %), le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue très nettement dans les deux autres versants (- 21 %). Ces fortes baisses dans la FPT et la FPH font suite à la réduction des enveloppes consacrées à la politique de soutien à l'emploi. Dans la FPE, une attention particulière est portée fin 2010, à certains secteurs, avec notamment les renouvellements des emplois de vie scolaire (EVS), entraînant la hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés à l'Éducation nationale.

Ainsi, en incluant les bénéficiaires de contrats aidés, l'emploi public enregistre une baisse de - 0,5 % en 2011. Entre 2010 et 2011, l'emploi total, privé compris, a, quant à lui, progressé de 0,3 % (+ 0,6 % en 2010), sans que cette hausse compense les baisses enregistrées en 2008 (- 0,5 %) et 2009 (- 0,8 %).

Cette évolution globale, hors bénéficiaires de contrats aidés, présente, selon les versants de la fonction publique, des disparités importantes : tandis que les effectifs de la fonction publique de l'État continuent à baisser (- 2,4 % entre fin 2010 et fin 2011, après une baisse de - 1,0 % l'année précédente), ceux des deux autres versants de la fonction publique poursuivent leur progression sur la période : + 1,1 % en 2011 (après + 0,3 % en 2010) dans la fonction publique territoriale et + 1,7 % en 2011 (après + 1,3 % en 2010) dans la fonction publique hospitalière.

4 L'année 1980 est la plus ancienne pour laquelle on dispose à ce stade de données comparables pour les trois fonctions publiques.

5 À partir de 2008, les effectifs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin qui étaient jusqu'ici intégrés avec ceux de la Guadeloupe ne sont plus comptabilisés. Ces deux territoires sont devenus des collectivités d'outre-mer et leurs effectifs ne relèvent donc plus du champ France métropolitaine + DOM.

Figure V 1.1-5 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques entre 2000 et 2011 en France (métropole + DOM)

	Évolution en moyenne annuelle entre 2000 et 2011 (en %)	Évolution 2009-2010		Évolution 2010-2011	
		En %	En effectifs	En %	En effectifs
Fonction publique de l'État	-0,6	-1,0	-25 652	-2,4	-59 398
Fonction publique territoriale	3,0	0,3	4 542	1,1	19 638
Fonction publique hospitalière	1,8	1,3	14 753	1,7	18 884
Trois fonctions publiques	0,9	-0,1	-6 357	-0,4	-20 876

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

L'emploi poursuit sa baisse dans la fonction publique de l'État en 2011 (- 2,4 %)

Au 31 décembre 2011, la fonction publique de l'État rémunère, hors bénéficiaires de contrats aidés, 2,399 millions d'agents : 82,0 % appartiennent à des ministères (soit 1,966 millions d'agents) et 18,0 % à des établissements publics nationaux à caractère administratif (soit 432 800 agents). Pour mémoire, 67 500 bénéficiaires de contrats aidés sont employés par la FPE fin 2011 (55 600 fin 2010), dont 95 % dans les Épa.

La baisse des effectifs de la FPE s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) avec notamment le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, dans un contexte d'augmentation de ces départs depuis 2009. La réduction des effectifs concerne particulièrement les ministères dont certaines missions ont été transférées vers des établissements publics à caractère administratif. C'est le cas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche avec le transfert de personnels vers les universités qui deviennent progressivement autonomes à partir de 2009. C'est aussi le cas du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec le transfert de personnels vers les agences régionales de santé créées en 2010.

Sur le territoire national, les effectifs des ministères diminuent de 64 300 individus entre fin 2010 et fin 2011 (- 3,2 %). Cette baisse n'est pas compensée par la hausse des effectifs des établissements publics à caractère administratif (Épa), qui est limitée à + 4 900 agents. Au total, la fonction publique de l'État voit ses effectifs reculer de 59 400 agents en un an (-2,4 %).

L'année précédente, une baisse globale de 25 700 agents avait été enregistrée, soit un recul de 105 000 agents dans les ministères et une hausse de 79 400 agents dans les Épa.

Figure V 1.1-6 : Évolution des effectifs de la fonction publique de l'État entre 2000 et 2011 en France (métropole + DOM)

	Effectifs			Évolution annuelle moyenne sur 2000-2011 (en %)	Évolution 2010-2011 (en %)
	2000	2010	2011		
Ministères	2 382 025	2 030 153	1 965 867	-1,7	-3,2
Épa	190 313	427 917	432 805	7,8	1,1
Total FPE	2 572 338	2 458 070	2 398 672	-0,6	-2,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : les adjoints de sécurité (Police nationale) sont intégrés à partir de 2002.

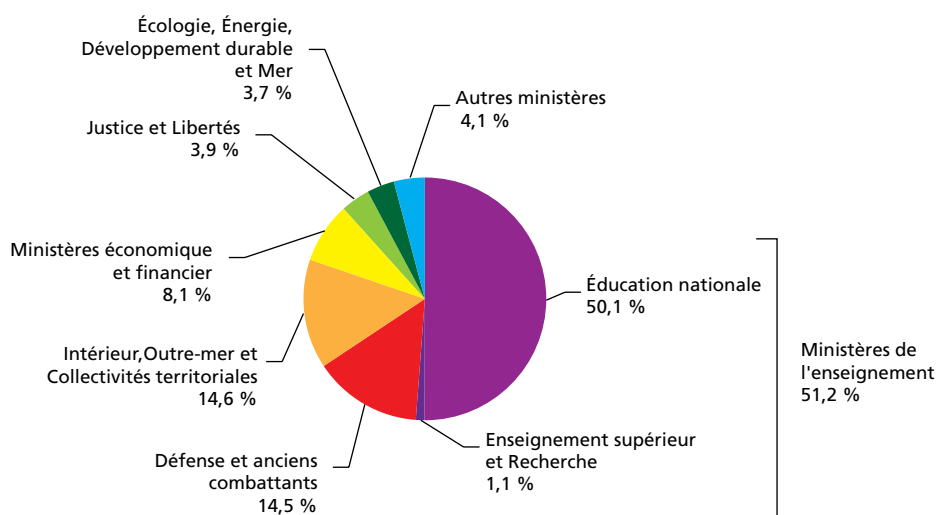
1 L'emploi public

Depuis 2000, les effectifs de la FPE ont diminué en moyenne de 0,6 % par an. Les effectifs des établissements publics administratifs ont augmenté en moyenne de 7,8 % par an, alors que ceux des ministères ont baissé en moyenne de 1,7 % par an. La part des agents rémunérés par les Épa est ainsi passée de 7,4 % des effectifs de l'État en 2000 à 18,0 % en 2011.

Des évolutions d'effectifs variables selon les ministères

Parmi l'ensemble des personnes rémunérées au 31 décembre 2011 par les ministères, tous statuts confondus, 51,2 % travaillent dans les ministères de l'enseignement (50,1 % à l'Éducation nationale et 1,1 % à l'Enseignement supérieur et Recherche). Le ministère de l'Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration emploie quant à lui 14,6 %, celui de la Défense et anciens combattants 14,5 % et les ministères économique et financier 8,1 %.

Figure V.1.1-7 : Répartition des effectifs des ministères en France (métropole + DOM) en 2011 [en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements : les **ministères économique et financier** comprennent les ministères du Budget, Comptes publics et Fonction publique et Réforme de l'État, Économie, Finances et Industrie ; les **ministères de l'enseignement** correspondent à l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ; les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

Les effectifs du budget annexe des Publications officielles et de l'information administrative sont rattachés aux Services du Premier ministre. Ceux du budget annexe de l'Aviation civile sont décomptés parmi les effectifs du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement.

En moyenne, sur la période 2000-2011, les évolutions des effectifs divergent selon les ministères : recul dans la majorité des ministères, notamment à l'Écologie, Développement durable, Transports et Logement (- 4,1 % en moyenne par an), dans les ministères sociaux (- 3,9 %), à la Défense (- 3,1 %), à la Culture et Communication (- 2,3 %), dans les ministères de l'enseignement (- 2,5 %) et dans les ministères économique et financier (- 1,9 %) ; augmentation dans le cadre des missions de sécurité, à l'Intérieur (+ 4,4 %) et à la Justice (+ 1,3 %). Il en est de même pour les Services du Premier ministre (+ 10,6 %) du fait des modifications de périmètre intervenues entre 2005 et 2006. On observe également une rupture en 2002 au ministère de l'Intérieur avec l'intégration des adjoints de sécurité dans les effectifs pris en compte par l'étude (fonction publique hors bénéficiaires de contrats aidés). Ils étaient auparavant considérés comme des bénéficiaires de contrats aidés et étaient alors exclus du champ d'analyse.

En 2011, les ministères de l'enseignement enregistrent un nouveau recul de leurs effectifs : - 48 100 agents (après - 75 400 agents en 2010), soit - 4,6 % (après - 6,7 % en 2010). La baisse des effectifs depuis 2000, davantage marquée à partir de 2006, s'explique surtout par l'impact de la décentralisation, mise en œuvre dans le cadre de la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales⁶ et les transferts de personnels vers le budget des Épa. Initié dès 2006, le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges et des lycées vers la FPT a été très dynamique à partir de 2007 puis a ralenti entre 2009 et 2010 et semble quasiment achevé à la fin 2011. Quant au transfert des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE) amorcé en 2006, il a vraisemblablement pris fin en 2009.

En 2011, la forte diminution des effectifs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (- 57,3 %, soit - 30 300 agents en 2011) s'explique essentiellement par le transfert de personnels du budget de l'État vers celui des établissements publics : dans le cadre de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), 73 des 83 universités françaises sont passées à l'autonomie à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, 25 300 agents du ministère de l'Enseignement et de la Recherche ont été transférés vers les universités en 2011, dont 7 200 maîtres de conférences et 3 000 professeurs des universités. En outre, les effectifs du ministère de l'Éducation nationale diminuent d'environ 17 800 agents en 2011 : cette baisse concerne principalement les enseignants (- 14 500 agents).

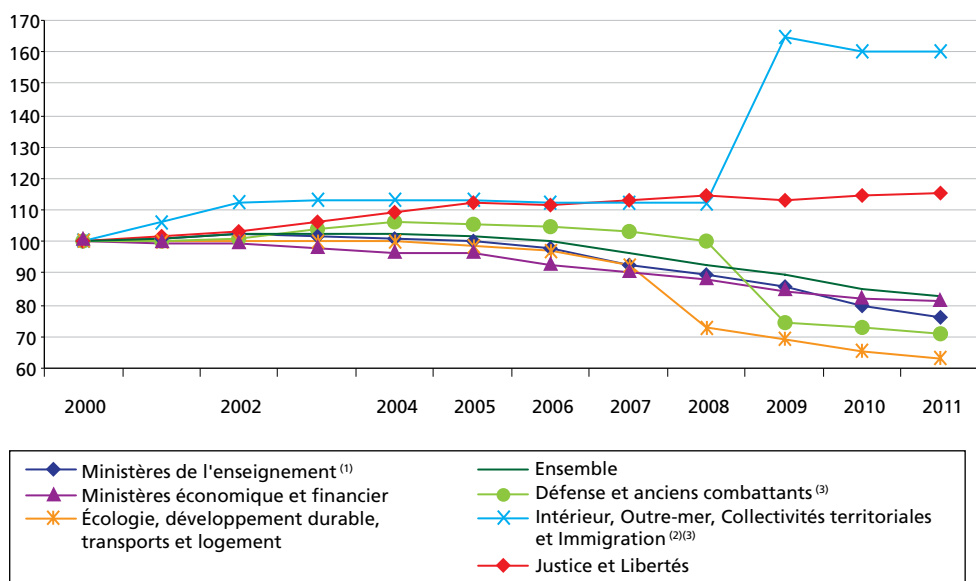
Compte tenu de leur poids élevé dans les effectifs des ministères (51,2 %), les ministères de l'enseignement jouent un rôle important sur la dynamique d'ensemble. Ainsi, la baisse globale des effectifs des ministères, entamée en 2003 et poursuivie les années suivantes, leur est pour une large part imputable : on compte 345 400 agents de moins dans les ministères de l'enseignement entre fin 2002 et fin 2011 sur une baisse totale de 473 000 sur l'ensemble des ministères.

⁶ Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées de 2006 à 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) vers la fonction publique territoriale. Pour le ministère de l'Éducation nationale, les transferts concernent environ 90 000 personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

1 L'emploi public

Figure V 1.1-8 : Évolution des effectifs des principaux ministères en France (métropole + DOM) entre 2000 et 2011 (*)

(base 100 au 31 décembre 2000)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux des ministères, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : Des modifications de périmètres sont intervenues dans la fonction publique de l'État à partir de 2007 notamment dans le cadre de la révision générale des publiques (RGPP). Pour permettre les comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupements : les **ministères économique et financier** comprennent les ministères du Budget, Comptes publics et Fonction publique et Réforme de l'État, Économie, Finances et Industrie ; les **ministères de l'enseignement** correspondent à l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ; les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

Les effectifs du budget annexe des Publications officielles et de l'information administrative sont rattachés aux Services du Premier ministre. Ceux du budget annexe de l'Aviation civile sont décomptés parmi les effectifs du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement.

(*) Révision de la série par rapport à l'édition précédente avec l'intégration, dans des ministères de l'enseignement, des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (140 000 environ en 2011) et d'un Épa de 8 000 agents sous tutelle des ministères sociaux.

(1) Dans le cadre de la loi LRU de 2007, les universités qui accèdent à l'autonomie rémunèrent directement des personnels qui étaient payés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Au 1^{er} janvier 2011, 73 universités françaises sont devenues autonomes.

(2) Les adjoints de sécurité (Police nationale) sont intégrés à partir de 2002.

(3) Les effectifs du programme 152 Gendarmerie nationale ont été transférés du ministère de la Défense vers le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, la baisse des effectifs au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé se poursuit en 2011 (-4,1 %, soit - 1 000 agents) mais à un rythme nettement plus ralenti qu'en 2010 (- 26,0 % soit - 8 600 agents). Cette baisse résulte en partie des transferts des effectifs du ministère vers les établissements publics qui lui sont rattachés, en lien avec la création des 26 Agences régionales de santé (ARS) : fin 2011, ces Épa regroupent 9 100 agents.

Entre 2000 et 2011, le nombre d'agents du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement a baissé de 4,1 % en moyenne par an. Cette baisse, davantage marquée entre 2007 et 2008 où les effectifs avaient diminué de 18,8 % (contre - 4,0 % entre 2006 et 2007 et - 4,5 % entre 2008 et 2009), s'explique surtout par la décentralisation et les transferts de personnels du ministère vers la fonction publique territoriale, conformément à la loi du 13 août 2004 relative à la décentralisation⁷. Depuis 2010, la décentralisation pèse nettement moins sur l'évolution de ces effectifs : sur les 2 800 agents qui ont quitté le ministère en 2011 (soit une baisse de 3,7 % des effectifs), seuls 600 ont rejoint la FPT au cours de l'année, incluant notamment les derniers transferts liés à la décentralisation.

Les missions spécialisées sont accomplies par les établissements publics

Parmi les 2,399 millions d'agents de la fonction publique de l'État, 432 800 (soit 18,0 % des effectifs) sont rémunérés sur le budget propre des établissements publics à caractère administratif (subventions de l'État et ressources propres dans le cadre de conventions). Il conviendrait d'y ajouter les effectifs rémunérés directement par le ministère de rattachement actuellement comptabilisés sur le champ des ministères. En effet, les agents en fonction dans un établissement public mais rémunérés directement sur le budget de l'État, comme la plupart des personnels des lycées, collèges, écoles d'ingénieurs et d'architecture, ou encore une partie des agents des universités, sont comptabilisés comme agents des ministères. Les travaux de la DGAFP sur l'affectation fine des agents (voir infra sur la localisation fine des agents de l'État) permettront désormais d'aborder plus précisément cette question.

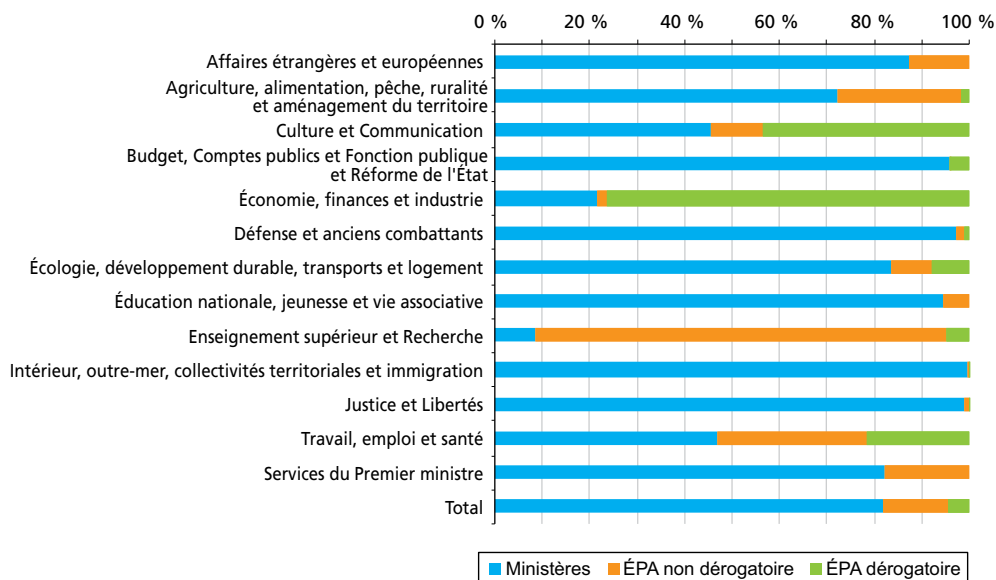
Compte tenu de leurs missions, certains ministères ont, plus que les autres, recours à des établissements publics ou opérateurs pour les exercer. Ainsi sur 66 800 agents relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 78 % sont désormais rémunérés par un établissement public administratif (dont 47 900 au sein de Pôle emploi, tous statuts confondus de droit public et de droit privé).

⁷ Voir note précédente.

1 L'emploi public

Figure V.11-9 : Répartition des effectifs entre ministères et établissements publics administratifs au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)

[en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des Publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement.

La part des agents relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunérés par un établissement public administratif continue à augmenter, passant de 80 % en 2010 à 91 % en 2011 : la hausse des effectifs des Épa rattachés au ministère se poursuit en 2011 (+ 3 700 agents en 2011, après + 67 700 en 2010) parallèlement à la baisse des effectifs dans le ministère lui-même. Les principaux Épa concernés sont les universités (+ 28 500 agents en 2011, après + 52 700 en 2010), en lien avec la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Les transferts des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vers les universités restent importants en 2011, en raison de l'élargissement, dès le 1^{er} janvier 2009, des responsabilités et compétences en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Au 1^{er} janvier 2012, la France compte au total 81 universités devenues autonomes, soit la quasi totalité de ses universités.

Au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, plus de la moitié des effectifs (53 %) relève des Épa. La part des agents dans les Épa de ce ministère a fortement progressé en 2010 (+ 17 points) et dans une moindre mesure en 2011 (+ 2 points) en lien avec la création des Agences régionales de santé (ARS), dans le cadre de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (article 118). Ces agences rassemblent au niveau régional les ressources de l'État et de l'assurance maladie. Fin 2011, les 26 ARS (22 en France métropolitaine et 4 dans les DOM) emploient 9 100 agents.

Au ministère de la Culture et de la Communication, un peu plus de la moitié des effectifs relève également des Épa. Dans les ministères les plus importants en termes d'effectifs, la part des agents dans les Épa est plus faible : moins de 5 % à la Défense, à l'Intérieur, au Budget-Comptes publics et Fonction publique et à la Justice, 5 % à l'Éducation nationale et 17 % à l'Écologie, Développement durable, Transport et Logement.

Encadré 3 : Les établissements publics administratifs dérogatoires

Certains établissements publics administratifs, en raison du caractère particulier de leurs missions, dérogent au principe selon lequel les emplois civils permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires.

La liste des établissements dans lesquels la spécificité des missions justifie le recrutement de personnels non titulaires ayant une expertise adaptée compte actuellement une soixantaine d'établissements ou groupes d'établissements⁽¹⁾. Figurent notamment Pôle emploi, les agences de l'eau, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et, de création plus récente, l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Cette dernière regroupe depuis 2010 l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Les agents de ces établissements dits « dérogatoires » relèvent généralement du droit public mais, dans certains cas, le recrutement de personnel de droit privé est autorisé.

22,1 % des agents des établissements publics administratifs travaillent dans des établissements dérogatoires. Cette proportion s'élève à 23,9 % pour les seuls non-titulaires. Au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, près de la totalité des agents des Épa appartiennent à un Épa dérogatoire depuis 2009. Il s'agit essentiellement des agents relevant de Pôle emploi (créé le 1^{er} janvier 2009 lors de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC), qui inclut depuis 2009 les effectifs sous statut de droit privé comptabilisés auparavant dans le secteur privé.

(1) Liste des établissements publics à caractère administratif annexée au décret n° 84 38 du 18 janvier 1984 pris en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et liste des établissements publics à caractère administratif autorisés, par une disposition législative spécifique, à déroger au principe posé à l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983.

Figure V 1.1-10 : Évolution des effectifs physiques des principaux Épa entre 2010 et 2011 en France (métropole + DOM)

	2010 ⁽¹⁾	2011	Évolution (Effectif)	Évolution 2010-2011 (en %)
Universités	118 389	146 852	28 463	24,0
Établissements d'enseignement du second degré (EPLÉ) ⁽²⁾	85 216	59 067	-26 149	-30,7
Pôle emploi ⁽³⁾	48 542	47 931	-611	-1,3
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	34 468	34 138	-330	-1,0
Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous)	12 169	12 652	483	4,0
Institut national de la recherche agronomique (Inra)	10 456	10 395	-61	-0,6
Agences régionales de santé (ARS)	9 122	9 148	26	0,3
Autres	109 555	112 622	3 067	2,8
Total	427 917	432 805	4 888	1,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Actualisation par rapport à l'édition précédente.

(2) Les EPLÉ comprennent les établissements d'enseignement du second degré de l'Éducation nationale, ainsi que les lycées agricoles.

(3) Inclut, depuis le 1^{er} janvier 2009, les effectifs de Pôle Emploi sous statuts confondus de droit public et de droit privé, auparavant comptabilisés dans le secteur privé.

Les effectifs de la fonction publique territoriale progressent de nouveau en 2011 (+ 1,1%)

Au 31 décembre 2011, la FPT emploie 1,831 million d'agents sur emploi principal, hors bénéficiaires de contrats aidés : 76 % travaillent dans les régions, départements et communes, 24 % dans les établissements publics administratifs locaux. Pour mémoire, 51 200 bénéficiaires de contrats aidés y sont employés fin 2011 (65 100 fin 2010). Depuis 2000, les effectifs, hors bénéficiaires de contrats aidés, ont progressé de 38 %, soit + 3,0 % en moyenne par an, dans le contexte particulier de la deuxième vague de décentralisation. Depuis la forte progression des effectifs enregistrée en 2007 (+ 5,7 % en un an), la croissance de l'emploi territorial ralentit de manière continue. En 2011, dans un contexte de forte baisse du recours aux contrats aidés, les effectifs hors bénéficiaires de contrats aidés sont repartis légèrement à la hausse, soit + 1,1 %, après + 0,3 % en 2010 et + 2,0 % en 2009⁸.

La deuxième vague de décentralisation est un des phénomènes qui explique la hausse des effectifs dans la FPT au cours de ces quatre dernières années. Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), environ 135 000 personnes physiques ont été transférées entre 2006 et 2010 de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement) vers la fonction publique territoriale. Les transferts d'agents TOS du ministère de l'Éducation nationale et d'agents techniques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement, amorcés en 2006, s'étaient amplifiés en 2007, 2008 et ralentissent depuis 2009. Dans le même temps, le nombre d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et celui d'adjoints techniques territoriaux avaient nettement progressé dans la FPT. Enfin, quelques transferts de la FPE vers la FPT (500 ETPT selon la LFI 2011) étaient prévus en 2011.

⁸ Les effectifs de bénéficiaires de contrats aidés, pour leur part, ont baissé en 2011 de 21 %.

Figure V 1.1-II : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale entre 2000 et 2011 en France (métropole + DOM)

	2000 ⁽¹⁾		2010 ⁽¹⁾		2011		Évolution annuelle moyenne sur 2000-2011 (en %)	Évolution 2010-2011 (en %)
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)		
Communes *	898 160	67,6	1 006 843	55,6	1 012 690	55,3	1,1	0,6
Départements	167 188	12,6	290 536	16,0	292 458	16,0	5,2	0,7
Régions	10 535	0,8	79 719	4,4	80 037	4,4	20,2	0,4
Toutes collectivités territoriales, hors Épa	1 075 883	81,0	1 377 098	76,0	1 385 185	75,7	2,3	0,6
Établissements communaux *	89 098	6,7	127 646	7,0	128 468	7,0	3,4	0,6
Établissements intercommunaux *	99 926	7,5	234 182	12,9	245 429	13,4	8,5	4,8
Établissements départemenatux	40 785	3,1	65 458	3,6	65 746	3,6	4,4	0,4
Autres Épa locaux	22 235	1,7	6 641	0,4	5 835	0,3	-11,5	-12,1
Total Épa	252 044	19,0	433 927	24,0	445 478	24,3	5,3	2,7
Total FPT	1 327 926	100,0	1 811 025	100,0	1 830 663	100,0	3,0	1,1
Dont secteur communal ⁽²⁾	1 109 419	83,5	1 375 312	75,9	1 392 422	76,1	2,1	1,2

Source : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(*) Les évolutions concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

(1) Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

(2) Le secteur communal comprend les communes, les établissements intercommunaux et d'autres Épa locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

Dans les collectivités locales *stricto sensu* (régions, départements, communes), les effectifs hors bénéficiaires de contrats aidés ont augmenté en moyenne sur la période 2000-2011 de 2,3 % par an. Durant ces onze années, la part des effectifs des communes dans l'ensemble de la FPT a baissé de 12 points, tandis que les parts des départements et régions ont augmenté, respectivement, de 3 et 4 points, en relation avec les transferts de personnels de la FPE vers la FPT (régions et départements). La part des établissements publics progresse de 5 points sur la période. Les communes restent néanmoins les premiers employeurs avec 55 % du total des agents en 2011. Tout en ayant multiplié leurs effectifs par 8 entre 2000 et 2011, les régions ne représentent que 4 % de l'emploi territorial fin 2011.

Les effectifs des établissements publics locaux ont augmenté de 5,3 % en moyenne par an entre 2000 et 2011. Sur la dernière année, leur progression est de 2,7 %, tandis que l'ensemble de la FPT progresse de 1,1 %. La plus forte progression concerne les établissements intercommunaux dont les effectifs ont été multipliés par 2,5 en onze ans et progressent de 4,8 % au cours de la dernière année⁹. Cette dynamique résulte en grande partie de celle des EPCI à fiscalité propre (+ 5,6 % en 2011). La baisse des effectifs dans les autres Épa locaux s'explique pour l'essentiel par la disparition progressive des OPHLM qui sont remplacés à terme par les Offices publics de l'habitat (OPH).

9 Les évolutions récentes concernant les effectifs des communes et ceux des établissements publics communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution, compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupements éventuels) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

1 L'emploi public

La hausse des effectifs de la fonction publique hospitalière est plus marquée en 2011 (+ 1,7 %)

Les personnels des hôpitaux publics, des établissements autonomes d'hébergement pour personnes âgées et des établissements sociaux et médico-sociaux représentent, hors bénéficiaires de contrats aidés, 1 129 400 personnes fin 2011 : 90 % travaillent dans les hôpitaux – incluant désormais les syndicats inter-hospitaliers –, 7 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3 % dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Pour mémoire, 15 800 bénéficiaires de contrats aidés sont employés dans la FPH fin 2011 (19 900 fin 2010). Depuis 2000, les effectifs de la FPH ont augmenté, hors bénéficiaires de contrats aidés, de 1,8 % en moyenne annuelle. En 2011, les effectifs de la FPH augmentent globalement de 1,7 %, après + 1,3 % en 2010.

Dans les hôpitaux, le personnel non médical enregistre une hausse de ses effectifs de 1,5 %, et le nombre de médecins – qui pèsent pour 9 % des effectifs totaux – augmente de 2,0 %. Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les effectifs augmentent de + 4,5 % fin 2011 alors que dans les autres établissements médico-sociaux, ils baissent de - 0,9 %.

Figure V 1.1-12 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière entre 2000 et 2011 en France (métropole + DOM).

	2000	2010	2011	2000-2011	2010-2011
	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Évolution annuelle moyenne des effectifs (en %)	Évolution des effectifs (en %)
Total hôpitaux	855 325	1 004 684	1 020 554	1,6	1,6
<i>Médecins</i>	90 613	104 389	106 489	1,5	2,0
<i>Personnel non médical</i>	764 712	900 295	914 065	1,6	1,5
Établissements d'hébergements pour personnes âgées	48 958	72 966	76 266	4,1	4,5
Autres établissements médico-sociaux	26 438	32 904	32 618	1,9	-0,9
Total fonction publique hospitalière	930 721	1 110 554	1 129 438	1,8	1,7

Source : enquête SAE, Drees ; DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Encadré 4 : Le champ des hôpitaux publics couvert par SIASP

Dans la FPH, des agents des établissements médico-sociaux peuvent être rattachés à un centre hospitalier n'ayant rempli qu'une seule déclaration annuelle de données sociales pour l'ensemble de ses établissements. Dans ce cas, ces agents sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux publics. Par conséquent, les statistiques d'emploi publiées dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique pour les hôpitaux publics correspondent à un périmètre plus large que la Statistique annuelle sur les établissements de santé (SAE) qui se restreint aux seuls personnels de l'activité sanitaire – hors internes et bénéficiaires de contrats aidés.

L'évolution des effectifs en ETP mesurée par la SAE sur son champ est en légère baisse (-0,3 %) en 2011. Tandis que sur le champ global des hôpitaux publics mesuré par SIASP, les effectifs en ETP sont en hausse (+1,0 %) du fait notamment d'une évolution dynamique du personnel des établissements médico-sociaux des centres hospitaliers.

Le taux d'administration s'établit à 77 agents publics (civils et militaires) pour 1 000 habitants fin 2011

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie 77 agents publics (civils + militaires) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2011 sur le territoire national (métropole + DOM). La présence des agents publics (civils + militaires) est la plus importante (86 agents publics pour 1 000 habitants fin 2011) dans l'ensemble constitué par les quatre régions d'outre-mer ainsi qu'en Île-de-France. La province comptabilise quant à elle 74 agents publics pour 1 000 habitants) (figure V 1.1-14).

La situation de l'Île-de-France est singulière. Les trois fonctions publiques y emploient 1 086 440 agents fin 2011, soit un emploi public sur cinq en France. Un peu moins d'un tiers de ces emplois se situe à Paris. La moitié des agents publics franciliens relève de la fonction publique de l'État, un tiers de la fonction publique territoriale et un agent sur six de la fonction publique hospitalière.

La concentration des agents est particulièrement élevée à Paris par rapport au reste de la région Île-de-France. La capitale rassemble 146 agents publics pour 1 000 habitants au 31 décembre 2011. Ce phénomène s'observe dans chacune des trois fonctions publiques, y compris dans l'hospitalière où l'attractivité de la région est portée par Paris et non pas par l'ensemble de la région: 24 agents hospitaliers pour 1 000 habitants à Paris contre 14 sur l'ensemble de l'Île-de-France et 17 en province.

Plus généralement, le poids de l'emploi public en Île-de-France résulte pour l'essentiel de la concentration des effectifs de la fonction publique de l'État: 44 agents pour 1 000 habitants, contre 33 agents pour 1 000 habitants en province. La concentration des effectifs de la fonction publique de l'État en Île-de-France est en partie liée à la présence massive des agents civils des administrations centrales de l'État et des services déconcentrés de l'État. La région capitale regroupe ainsi 91 % des agents civils des administrations centrales et 23 % de ceux des services déconcentrés (voir infra). La concentration est moins forte dans la FPT puisque l'écart entre l'Île-de-France et la province est voisin de trois points seulement: 28 agents pour 1 000 habitants, contre 25 agents pour 1 000 habitants.

1 L'emploi public

Figure V 1.1-13: Taux d'administration (en équivalents temps plein) Île-de-France/province/DOM⁽¹⁾ dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2011 en France
[en %.]

Part	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total trois fonctions publiques
province	32,8	24,9	16,6	74,3
Île-de-France	44,5	27,6	13,9	86,0
<i>dont Paris</i>	91,7	30,8	24,0	146,4
<i>dont autres départements d'Île-de-France</i>	33,4	26,9	11,6	71,8
France métropolitaine	35,0	25,4	16,1	76,5
DOM	39,4	33,4	13,6	86,4
Guadeloupe	36,4	33,8	15,4	85,6
Martinique	35,6	36,6	20,9	93,2
Guyane	41,3	30,0	11,1	82,4
La Réunion	33,9	32,6	10,0	76,5
France entière⁽¹⁾	35,1	25,6	16,0	76,8

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration : nombre d'agents (civils + militaires) de la fonction publique (converti en équivalents temps plein), hors bénéficiaires de contrats aidés, pour 1 000 habitants.

(1) Comprend la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion.

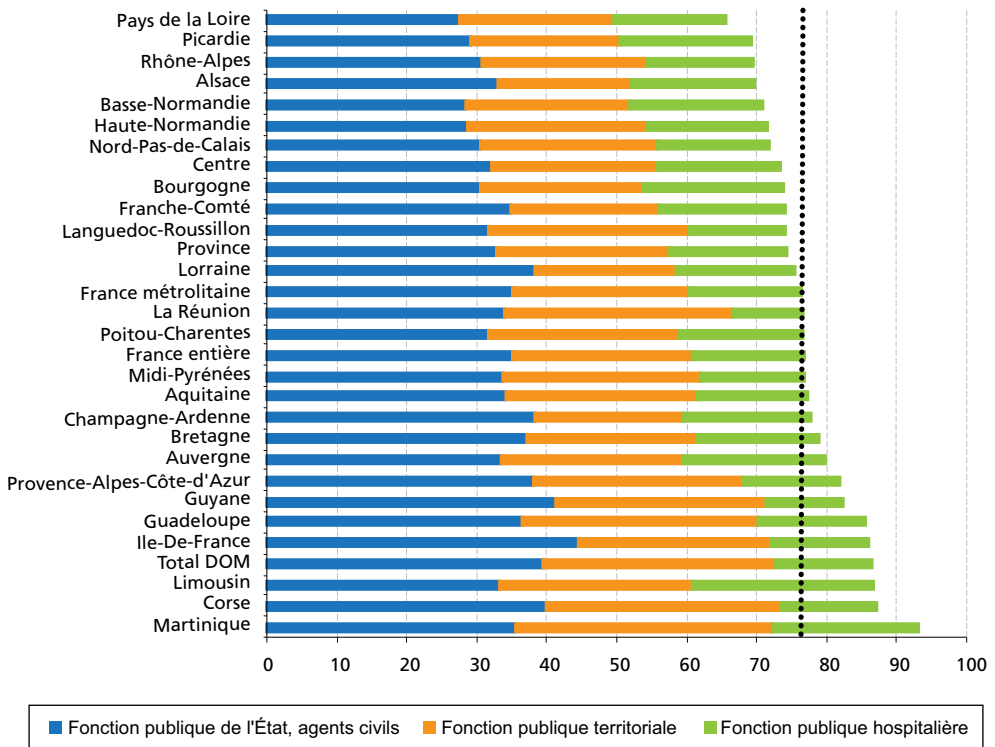
Des disparités en province et dans les DOM

Les régions où l'emploi public est globalement le plus présent sont celles où au moins deux des trois versants de la fonction publique sont eux-mêmes très présents (figure V 1.1-15). Il faut noter d'abord les cas particuliers de trois régions d'outre-mer sur quatre (Guadeloupe, Martinique et Guyane) qui font partie des sept régions françaises (dont l'Île-de-France) pour lesquelles les taux d'administration (en équivalents temps plein) hors bénéficiaires de contrats aidés sont les plus élevés. Les taux d'administration dans ces trois régions d'outre-mer s'établissent à 93 % en Martinique, 86 % en Guadeloupe et 82 % en Guyane (contre 77 % en France métropolitaine).

Dans les quatre régions d'outre-mer où la population est plus jeune qu'en métropole (près d'un habitant sur trois est âgé de moins de 20 ans contre un sur quatre en métropole) et le chômage trois fois plus important, la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'État sont davantage présentes qu'en métropole. À noter cependant que le taux d'administration à La Réunion s'établit au même niveau qu'en métropole : 76 agents publics pour 1 000 habitants.

Dans chacun des DOM, la FPT et la FPE regroupent chacune plus de 30 agents pour 1 000 habitants. En particulier, la présence des enseignants y est plus importante qu'en métropole : ils représentent en moyenne 48 % des agents de la FPE contre 40 % sur l'ensemble du territoire national. En revanche, à l'exception de la Martinique qui compte 21 agents hospitaliers pour 1 000 habitants, la fonction publique hospitalière est moins présente dans les DOM.

Figure V 1.1-14 : Taux d'administration (en équivalents temps plein) par région et fonction publique au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)
[en %.]



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAPP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration : nombre d'agents (civils + militaires) de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants.

La ligne verticale en pointillés gras correspond au taux d'administration trois fonctions publiques en France entière, soit 76,8 agents publics (civils + militaires) pour 1 000 habitants.

En province, la Corse, le Limousin et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) affichent un taux d'administration global supérieur à la moyenne nationale. La Corse et la région PACA sont deux des régions où les effets de la présence importante d'une fonction publique de l'État et d'une fonction publique territoriale se cumulent. Dans le Limousin, l'importance de la présence de la fonction publique hospitalière, associée à une FPE assez forte, tire les taux d'administration globaux vers le haut.

La Corse est la première région de la métropole en nombre d'agents territoriaux pour mille habitants : 33 %, contre 25 % pour l'ensemble de la métropole. Elle est suivie par les régions PACA (30 %), Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Limousin (28 % dans chacune des régions). C'est au nord-est de la France que la présence de la fonction publique territoriale est la plus faible : 19 agents pour 1 000 habitants en Alsace, 20 en Lorraine, 21 en Franche-Comté, en Champagne-Ardenne, et en Picardie. Les Pays de la Loire comptent également peu d'agents territoriaux (22 agents pour mille habitants).

1 L'emploi public

À l'inverse, la fonction publique hospitalière est moins présente au sud qu'au nord. C'est dans le Languedoc-Roussillon, la région PACA, la Corse que le taux d'administration hospitalière est le plus faible : 14 agents hospitaliers pour mille habitants. En Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, on compte 15 agents hospitaliers pour mille habitants et 16 agents pour mille dans le Nord-Pas-de-Calais et l'Aquitaine. Dans ces régions, l'offre de soins est plutôt fournie par des établissements du secteur privé. Les autres régions de France sont relativement mieux pourvues en agents publics hospitaliers. Le Limousin, avec 26 agents publics pour mille habitants, est la région française la mieux dotée en agents de la FPH. L'Île-de-France constitue un cas spécifique avec un faible taux d'administration en FPH (14%), proche de celui des régions du sud.

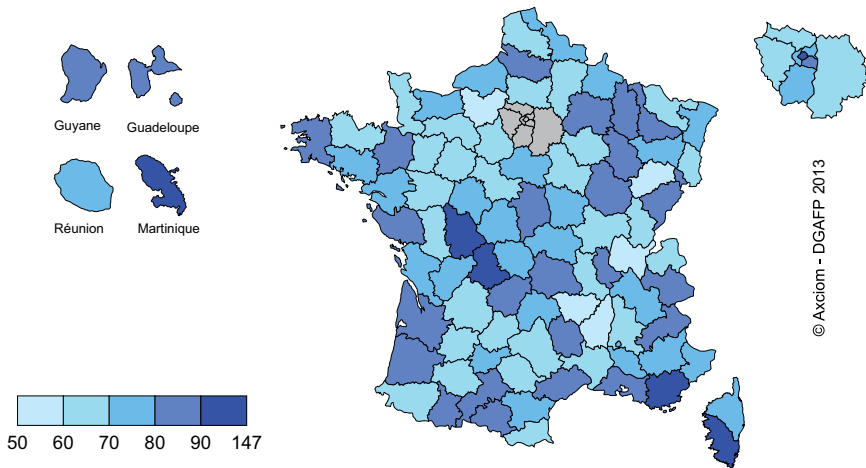
En France continentale, la localisation des agents de l'État s'inscrit, quant à elle, le long d'une ligne nord-est/sud-ouest correspondant aux régions de la France métropolitaine où la densité de population est la plus faible. Les régions de la France continentale les plus dotées en agents de l'État sont en effet – outre l'Île-de-France qui constitue un cas tout à fait spécifique – la Lorraine, le Limousin, la Champagne-Ardenne, l'Auvergne, l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, la Franche-Comté et l'Alsace (entre 33 et 38 agents de l'État pour mille habitants), ainsi que la Provence-Alpes-Côte d'Azur (38 %), qui fait figure d'exception.

L'analyse par département montre que la Vendée et l'Ardèche sont les deux départements qui comptent le moins d'agents de l'État par habitant (respectivement 19 % et 21 %), soit un peu plus de la moitié du taux d'administration moyen de la FPE en France métropolitaine. Suivent ensuite la Mayenne et le Lot et avec 22 agents de l'État pour 1 000 habitants. À l'inverse, en dehors de Paris et des deux départements corses qui constituent des cas particuliers identifiés précédemment, le Var, la Haute-Marne, le Finistère, le Territoire de Belfort, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle sont les départements les mieux dotés en agents de la FPE : 53 agents publics pour 1 000 habitants pour le premier département, et pour les suivants le nombre d'agents de l'État pour mille habitants est compris entre 44 et 48.

La densité de population, associée au caractère rural et au relief géographique parfois défavorable aux réseaux de transports, joue un rôle primordial dans le maillage du territoire par l'emploi public. La Corse, région montagneuse dont la densité de population est la plus faible de France, ajoute sa situation d'insularité à toutes ces caractéristiques et constitue, après l'Île-de-France, la région de France la mieux pourvue en agents de la FPE (40 agents pour 1 000 habitants pour l'ensemble de la région).

Figure V 1.1-15: Taux d'administration trois fonctions publiques, par département au 31 décembre 2011 (métropole + DOM)

[en %.]



© Axiom - DGAFP 2013

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : 3 FP, hors bénéficiaires de contrats aidés. Emplois principaux, métropole + DOM.

Taux d'administration : nombre d'agents (civils + militaires) de la fonction publique (converti en équivalents temps plein), hors bénéficiaires de contrats aidés, pour 1 000 habitants.

Taux d'administration France entière = 76,8 % ; France métropolitaine = 76,5 %

Dans les ministères civils, plus d'un agent sur deux travaille dans un service déconcentré

Au 31 décembre 2011, parmi les 1,418 millions agents civils des ministères civils (hors Défense) localisés en France métropolitaine, 60 % exercent leurs fonctions dans les services déconcentrés de l'État (rectorats, préfetures, directions régionales des ministères, directions départementales interministérielles, etc.) et 4 % dans les administrations centrales, incluant notamment les directions générales des ministères.

Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), qui comprennent les établissements du second degré sous-tutelle du ministère de l'Éducation nationale et les lycées agricoles regroupent, quant à eux, 454 300 agents soit 33 % des agents des ministères civils. Par ailleurs, les personnels enseignants des écoles maternelles et élémentaires sont pour leur part comptabilisés avec les effectifs des services déconcentrés.

Les autres personnels rémunérés par les ministères civils exercent leurs fonctions au sein des établissements publics administratifs (2 %), essentiellement dans les universités ou les agences régionales de santé, et de manière marginale au sein des services à compétence nationale (1 %), qui comprennent par exemple les musées nationaux ou le service des retraites de l'État.

Plus les effectifs des ministères sont faibles, et plus la part des agents en administration centrale y est élevée

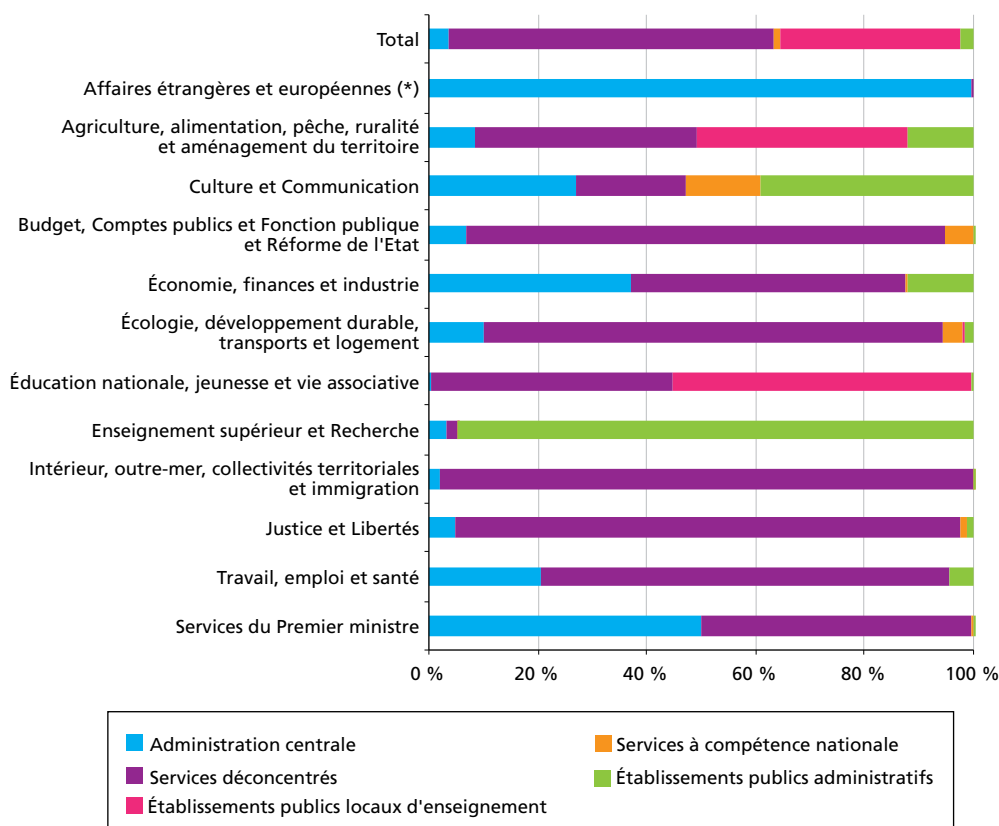
En France métropolitaine, la part des agents exerçant dans une administration centrale varie selon les ministères. Ainsi, fin 2011, sur ce périmètre, la totalité des agents du ministère des Affaires étrangères et européen et un agent sur deux des Services du Premier ministre exercent leurs fonctions dans une administration centrale. À noter que ces deux ministères réunis représentent moins de 1 % de l'ensemble des agents civils des ministères.

1 L'emploi public

En revanche, c'est dans les ministères de l'enseignement – qui regroupent 61 % de l'ensemble des effectifs civils des ministères hors Défense (829 700 agents fin 2011) – que la part des effectifs en administration centrale est la plus faible (moins de 1 %). Les effectifs de ces ministères comprennent ceux de l'Éducation nationale (808 900) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (20 800). Les agents de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont en effet majoritairement en fonction dans les Épa (95 %), notamment dans les universités, tandis que les agents du ministère de l'Éducation nationale se répartissent entre les établissements publics locaux d'enseignement (55 %) et les services déconcentrés de l'État (45 %).

Figure V.1.1-16 : Répartition des agents rémunérés sur le budget des ministères civils selon le type de service d'affectation au 31 décembre 2011 en France métropolitaine

[en %.]



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques

Champ : Agents civils rémunérés par des ministères civils (Hors Épa, hors Défense). Emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés, enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et hors militaires. France métropolitaine.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des Services du Premier ministre.

(*) Les effectifs du ministère des Affaires étrangères et européennes localisés à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Les bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique

Au 31 décembre 2011, en France (métropole + DOM), on comptabilise 134 500 bénéficiaires de contrats aidés dans les trois versants de la fonction publique, soit quasiment la moitié de la population globale des bénéficiaires de contrats aidés tous secteurs confondus. Un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation : il relève du Code du travail et du régime général de protection sociale.

Les contrats aidés s'inscrivent dans la politique gouvernementale de soutien à l'emploi : leurs variations sont par nature dépendantes de la conjoncture économique et résultent de mesures de politique de l'emploi qui ne relèvent pas directement de la gestion de l'emploi public. Les bénéficiaires de contrats aidés peuvent être concernés par les politiques de gestion des ressources humaines des employeurs publics.

Évolutions contrastées des effectifs de contrats aidés en 2011 selon les versants de la fonction publique

Fin 2011, les bénéficiaires de contrats aidés employés dans la fonction publique se répartissent comme suit : 50,2 % dans la FPE concentrés essentiellement dans les EPLE rattachés aux ministères de l'enseignement ; 38,1 % dans la FPT avec les deux-tiers des effectifs employés dans le secteur communal ; 11,7 % dans la FPH en grande partie employés dans les hôpitaux publics.

Au total, sur les trois versants de la fonction publique, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse de 5,7 % entre fin 2010 et fin 2011. Alors qu'il augmente dans la FPE (+ 17 %), le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue très nettement dans la FPT et la FPH (- 21 % pour chacun des versants). Ces fortes baisses interviennent début 2011 dans un contexte de reprise de l'emploi et font suite à la réduction des enveloppes consacrées à cette politique de soutien à l'emploi. Dans la FPE, une attention particulière est portée fin 2010 à certains secteurs, avec notamment les renouvellements d'emplois de vie scolaire, qui entraînent la hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés à l'Éducation nationale.

Figure V.1-17 : Nombre de bénéficiaires de contrats aidés de la fonction publique fin 2010 et fin 2011

[en milliers]

		Fin 2010	Fin 2011	Évolution sur un an (%)
Fonction publique de l'État	Ministères	2,0	3,1	
	Épa de la FPE	55,6	64,4	
	Total	57,6	67,5	17,2
Fonction publique territoriale	Communes	43,5	33,2	
	Départements	5,0	4,9	
	Régions	0,2	0,5	
	Total collectivités territoriales	48,7	38,6	
	Établissements communaux	6,4	5,7	
	Établissements intercommunaux	9,7	6,8	
	Établissements départementaux	0,2	0,1	
	Autres Épa locaux	0,1	0,1	
	Total Épa	16,4	12,6	
	Total	65,1	51,2	-21,4
Fonction publique hospitalière	Hopitaux	14,2	10,8	
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	5,0	4,3	
	Autres établissements médico-sociaux	0,7	0,7	
	Total FPH	19,9	15,8	-20,7
Ensemble 3 FP	Total	142,6	134,5	-5,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

1 L'emploi public

Le recours aux contrats aidés est très variable selon les départements

Compte tenu des disparités observées au niveau local, il importe de compléter l'approche usuelle de l'emploi public en observant, au niveau départemental, le rapport entre le nombre de bénéficiaires de contrats aidés et le nombre d'agents publics (civils + militaires, hors bénéficiaires de contrats aidés) tels que comptabilisés par la DGAFP.

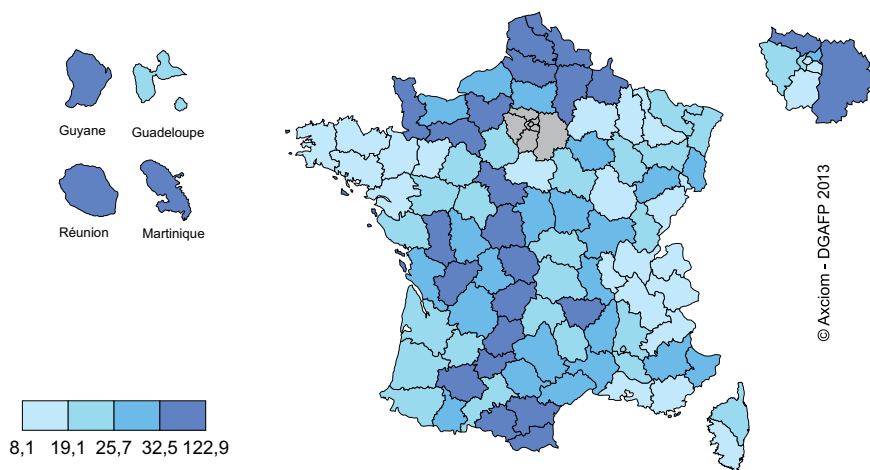
Fin 2011, à l'exception de la Guadeloupe (26 %), le nombre de bénéficiaires de contrats aidés pour mille agents publics est supérieur à la moyenne nationale (25 %) dans chacun des trois autres départements d'outre-mer. Il s'établit à 58 % à la Martinique, à 80 % en Guyane et à 123 % à la Réunion.

Les départements d'Île-de-France présentent une certaine homogénéité en termes de nombre de bénéficiaires de contrats aidés pour mille agents publics. À l'exception des départements de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise mieux dotés en termes de bénéficiaires de contrats aidés pour mille agents publics (respectivement 35 % et 33 %), les autres départements affichent un ratio compris entre 13 % et 21 %.

Les départements du nord, centre et sud de la France présentent des ratios plus élevés que la moyenne nationale. Situés dans des régions à fort taux de chômage, les départements de l'Aisne (61 %) et du Pas-de-Calais (50 %) sont les deux départements du nord présentant le nombre de bénéficiaires de contrats aidés pour mille agents publics le plus élevé. Dans les départements des régions Bretagne et Pays de la Loire, le recours aux contrats aidés est moindre qu'au niveau national. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés pour mille agents publics ne dépasse pas 10 %.

Figure V 1.1-18 : Nombre de bénéficiaires de contrats aidés rapporté au nombre d'agents publics (civils + militaires, hors bénéficiaires de contrat aidés) par département au 31 décembre 2011 (métropole + DOM).

[en %.]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : 3 FP. Emplois principaux. métropole + DOM.

Ratio : Nombre de bénéficiaires de contrats aidés rapporté au nombre d'agents publics (civils + militaires, hors bénéficiaires de contrat aidés) par département au 31 décembre 2011 (métropole + DOM).

Bibliographie

- AMINE, M. et DEVRIENDT, N. (2010), CNFPT, « Les personnels des régions et des départements au lendemain de l'acte II de la décentralisation », Vue 1.2-2 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2009-2010*, DGAFP, La Documentation française
- BAHU M., « Les contrats d'aide à l'emploi en 2011 : des entrées en baisse, mais des contrats plus ciblés sur les publics en difficulté », Dares Analyses n°088, novembre 2012
- BARADJI, E., DOROTHEE, O. et HAMA, S. (2012), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2010 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2011-2012, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E., HAMA, S et SCHREIBER, A. (2011), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2009 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E., HAMA, S et SCHREIBER, A. (2011), « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2009 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2010-2011, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- BRENOT-OULDALI, A. (2010), « L'emploi public dans l'emploi total », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2009-2010*, DGAFP, La Documentation française.
- BESSON, L. (2013), « L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux contrats aidés », DGCL, *Bulletin d'information statistique* de la DGCL, n°96, juillet
- BESSON, L. (2012), « La croissance des effectifs dans la fonction publique territoriale ralentit depuis 2008 », DGCL, *Bulletin d'information statistique* de la DGCL, n°89, juillet
- DOROTHEE, O. et HAMA, S. (2013), « État : localisation par région et par service », Stats rapides, DGAFP, juin
- DOROTHEE, O., HAMA, S., KEROUANTON, M.-H. et Morel-Mottet, Q. (2012), « La localisation des agents de l'État sur le territoire métropolitain entre fin 2006 et fin 2009 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2011-2012, Faits et chiffres*, DGAFP, La Documentation française.
- ERNST, E et DOROTHEE, O. (2013), « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », Insee première, n°1460, juillet
- POTTIER, Ph. (2008), « L'emploi territorial progresse fortement dans les intercommunalités », *Insee Île-de-France à la page*, n° 295.
- « Les compétences transférées dans les finances des départements et des régions : retour sur la décentralisation » (2010), DGCL, *BIS* n° 72, juin
- « Le panorama des établissements de santé, édition 2011 », Drees, *Études et statistiques*.
- Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) (2010), rapport 2010-2011, La Documentation française.
- Pôle Fonction Publique, Insee Bretagne (2010), « L'emploi dans les collectivités territoriales au 31 décembre 2006, 2007 et 2008 », *Insee Résultat*, n° 108 Société.

1.2 Les principales caractéristiques des agents de la fonction publique au 31 décembre 2011

Olivier Dorothée
Pauline Le Falher
Mélinée Treppoz
DGAFP¹

Chiffres clés

61 % des agents de la fonction publique sont des femmes fin 2011 (contre 44 % parmi les salariés du privé) :

- 77 % dans la FPH
- 61 % dans la FPT
- 54 % dans la FPE

Les agents de la fonction publique sont en moyenne âgés de 42 ans contre 40 ans dans le privé.

16,8 % d'agents non titulaires dans la fonction publique fin 2011 :

- 19,7 % dans la FPT
- 17,2 % dans la FPH
- 14,5 % dans la FPE

Au 31 décembre 2011, 5,359 millions d'agents (hors bénéficiaires de contrats aidés) travaillent dans la fonction publique sur le territoire national (métropole + DOM). Il s'agit d'une population plus âgée et plus féminisée que celle du secteur privé. Ils sont âgés en moyenne de 42 ans, soit deux ans de plus que les salariés du privé. La fonction publique emploie 61 % de femmes contre 44 % dans le privé.

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes contre 61 % dans la FPT et 54 % dans la FPE. La FPT se distingue des deux autres versants par la proportion nettement supérieure des 50 ans et plus qu'elle emploie relativement aux agents de moins de 30 ans. On compte 3 agents de 50 ans et plus pour un agent de moins de 30 ans dans la FPT, alors que, dans les deux autres versants il y a moins de deux agents de 50 ans et plus pour un agent de moins de 30 ans. La FPE se différencie quant à elle par un niveau de qualification plus élevé de ses agents : 53 % relèvent de la catégorie A contre 29 % dans la FPH et 9 % dans la FPT.

L'analyse des caractéristiques statutaires des agents s'appuie désormais sur une nomenclature des statuts harmonisée sur les trois versants de la fonction publique. Dans les trois versants considérés globalement, la part des non-titulaires est passée de 14,3 % à 16,8 % des effectifs entre fin 2000 et fin 2011. En onze ans, le nombre de non-titulaires a augmenté en moyenne de 2,5 % par an, l'ensemble des agents connaissant pour sa part une progression annuelle moyenne de 0,9 %.

Certains statuts influencent par ailleurs fortement la répartition par genre et par âge (des hommes militaires dans la FPE, des femmes assistantes maternelles et familiales dans la FPT, davantage de jeunes parmi les non-titulaires, etc.), de même que les domaines d'attribution et les filières s'avèrent déterminants : plus de femmes aux ministères du Travail et à l'Éducation nationale, moins à la Défense et à l'Intérieur ; une part de femmes prépondérante dans les filières sociale et médico-sociale de la FPT et soignante et administrative dans la FPH. Enfin, si les femmes qui occupent des emplois d'encadrement supérieur et de direction restent minoritaires, elles sont presque systématiquement plus jeunes en moyenne que les hommes.

¹ Département des études et des statistiques.

1 L'emploi public

Plus de femmes dans la fonction publique que dans le secteur privé

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités sociodémographiques par rapport aux salariés du privé. La proportion de femmes, largement majoritaires dans l'ensemble de la fonction publique, en constitue une. Au 31 décembre 2011, on compte 61 % de femmes dans la fonction publique, contre 44 % parmi les salariés du secteur privé. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui atteint 87 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Cette part s'élève à 61 % dans la fonction publique territoriale et varie selon le type de collectivité, dans le contexte particulier de développement des structures intercommunales. Ainsi, les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus des deux tiers d'entre eux dans les départements. Inversement, elles ne constituent qu'un quart des effectifs des établissements départementaux et la moitié dans les structures intercommunales. Dans la FPT, la part des femmes varie également selon la taille des communes. Elle s'établit à 57 % dans les communes de moins de 2 000 habitants et culmine à 64 % dans les communes de plus de 50 000 habitants. Enfin, avec 54 % de femmes, la fonction publique de l'État est la moins féminisée : les femmes sont davantage présentes dans les Épa que dans les ministères.

Une fonction publique plus âgée surtout dans la territoriale

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42 ans contre 40 ans pour le privé). L'âge médian est également plus élevé dans la fonction publique (43 ans contre 41 ans pour le privé). Le profil par âge des secteurs public et privé indique une proportion de salariés de moins de 30 ans supérieure dans le secteur privé, alors qu'inversement, la proportion des salariés de 50 ans et plus est supérieure dans la fonction publique (voir figure V 1.2-2). On compte un agent de 50 ans ou plus, pour un agent de moins de 30 ans dans le privé alors que ce ratio est de 2 dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation résulte du rythme des recrutements et départs à la retraite passés.

Dans le privé, le recours à des dispositifs de préretraite et de dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs, ainsi que des entrées plus précoces sur le marché du travail contribuent à diminuer le poids des plus âgés. À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit, dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées plus tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes.

Figure V 1.2-1: Effectifs, part des femmes et âge des agents des trois fonctions publiques par type d'employeur au 31 décembre 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE											
Ministères	1 965,9	53	41	43	42	17	12	15	26	30	28
Épa	432,8	56	41	41	41	22	21	21	29	27	28
Total	2 398,7	54	41	42	42	18	14	16	27	29	28
FPT											
Communes	1 012,7	60	44	44	44	12	12	12	35	34	34
Départements	292,5	68	45	46	46	7	7	7	39	40	40
Régions	80,0	58	46	46	46	6	6	6	37	37	37
Total collectivités territoriales	1 385,2	61	44	44	44	10	10	10	36	35	35
Établissements communaux	128,5	88	43	43	43	14	13	14	31	33	33
Établissements intercommunaux	245,4	51	43	42	42	13	15	14	30	26	28
Établissement départementaux	65,7	26	39	40	40	17	18	18	20	22	20
Autres Épa locaux	5,8	50	43	41	42	13	20	16	31	25	28
Total Épa	445,5	58	42	42	42	14	14	14	27	29	28
Total	1 830,7	61	44	44	44	11	11	11	33	34	34
FPH											
Hopitaux	1 020,6	77	43	41	41	16	21	20	34	26	28
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	76,3	87	44	41	41	13	19	18	33	25	26
Autres établissements médico-sociaux	32,6	66	43	42	42	14	17	16	30	28	29
Total	1 129,4	77	43	41	41	15	20	19	34	26	28
3 FP	5 358,8	61	42	42	42	15	15	15	30	30	30
Privé	16 165,0	44	40	40	40	23	22	23	24	25	24

Source : SIASP pour la fonction publique, Enquête emploi pour le secteur privé, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Champ privé : France métropolitaine. Hors stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés.

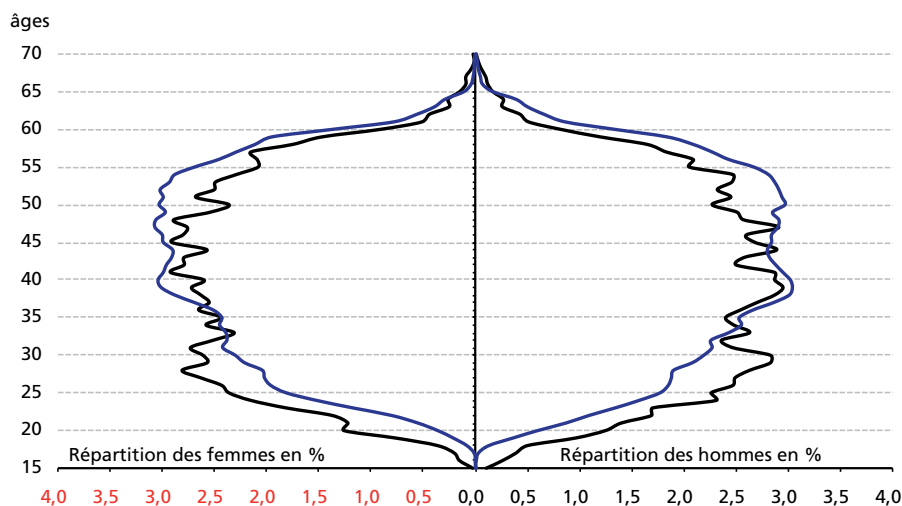
Il existe des différences notables entre les versants : les agents de la FPT sont les plus âgés (44 ans en moyenne), ceux de la FPH sont les plus jeunes (41 ans). L'âge moyen des agents de la FPE est de 42 ans. Les pyramides des âges par versant de la fonction publique font aussi état d'une certaine hétérogénéité entre versants. La part des 50 ans et plus est nettement supérieure dans la FPT (34 % des agents), notamment dans les départements et les régions où cette part s'élève respectivement à 40 % et 37 % des effectifs. C'est de ce fait dans ces collectivités que l'âge moyen des agents est le plus élevé (46 ans) : ce phénomène est en partie lié au transfert de personnels de l'État, eux-mêmes en moyenne plus âgés, vers la fonction publique territoriale, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation.

1 L'emploi public

Plus généralement, les personnels des collectivités territoriales sont plus âgés que ceux employés dans les Épa locaux (44 ans en moyenne contre 42 ans). Seul un agent employé par la FPT sur dix a moins de 30 ans et les 50 ans et plus sont trois fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ce ratio s'élève à 1,5 dans la FPH et 1,8 dans la FPE, pour une part de 50 ans et plus de 28 % dans chacun de ces versants. La part des 55 ans et plus s'abaisse à 17 % dans la FPT, 15 % dans la FPE et 13 % dans la FPH, compte tenu de la possibilité offerte aux catégories actives de bénéficier d'un départ à la retraite dès 55, voire 50 ans, avant que la réforme de 2010 ne conduise au relèvement progressif de ces bornes d'âge de 2 ans (départ à 57 ou 52 ans)².

Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. Ainsi, les agents des Épa, en moyenne âgés de 41 ans, sont plus jeunes que ceux des ministères (42 ans), 21 % d'entre eux ont moins de 30 ans contre 15 % dans les ministères. On note également que les femmes sont un peu plus âgées que les hommes dans les ministères alors qu'il n'y a pas de différences entre hommes et femmes dans les Épa. Enfin, dans la FPH, les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type d'établissement (voir figure V 1.2-1).

Figure V 1.2-2 : Ventilation par âge des effectifs du secteur privé et de la fonction publique fin 2011



Source : Enquête emploi Insee, 4^{ème} trimestre 2011 pour le secteur privé, SIASP, Insee, pour les 3 FP, traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

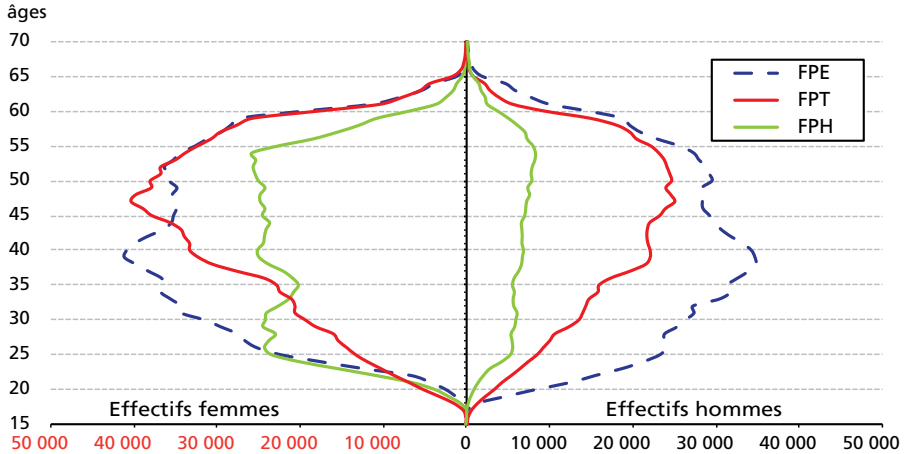
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Champ privé : France métropolitaine. Hors stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés.

2 Dans les régimes de fonctionnaires, les agents titulaires ayant accompli au moins 15 ans de services dans un emploi de « catégorie active » pouvaient partir à la retraite dès 55 ans, ou 50 ans pour certaines professions jusqu'en 2010, l'ensemble des bornes d'âge ainsi que les durées de services effectifs exigées ayant été progressivement relevées de 2 ans suite à la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

La notion de services actifs est liée à l'occupation d'un emploi présentant un « risque particulier » ou des « fatigues exceptionnelles ». Dans la FPE, sont entre autres concernés les personnels actifs de la Police nationale, les surveillants pénitentiaires et les instituteurs ; dans la FPT, ce sont par exemple les emplois des agents des réseaux souterrains des égouts, des sapeurs pompiers professionnels et des agents de salubrité et dans la FPH, ce sont essentiellement des personnels en contact avec les malades (infirmiers, personnels paramédicaux et hospitaliers, assistants sociales). Voir l'encadré 1 de la vue 2.2 pour une estimation des effectifs concernés et les définitions et méthodes des fiches thématiques sur les retraites pour les bornes d'âges selon les emplois classés en catégories actives.

Figure V 1.2-3 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2011



Source : SIAASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Certains statuts influencent fortement la répartition par sexe et la pyramide des âges

Certains statuts, qui permettent de distinguer des agents aux conditions d'emploi ou aux métiers spécifiques, font état de différences marquées entre hommes et femmes : les hommes sont beaucoup plus nombreux parmi les militaires (85 %) et les ouvriers d'État (87 %) dans la FPE. À l'inverse, les femmes sont surreprésentées parmi les assistants maternels et familiaux de la FPT (96 %). Parmi les médecins de la FPH, on compte moins de femmes (46 %) que d'hommes, alors que les femmes représentent 77 % de l'ensemble des effectifs de la FPH.

Des non-titulaires et des militaires plus jeunes parmi les agents de la FPE

Dans la FPE, les ouvriers d'État constituent la population la plus âgée (48 ans), la moitié d'entre eux ont 50 ans ou plus et 3 % d'entre eux ont moins de 30 ans (voir figure V 1.2-4). *A contrario*, les militaires et les non-titulaires sont les plus jeunes (34 et 38 ans en moyenne) avec une part des moins de 30 ans plus élevée (entre 30 % et 40 %). Certains militaires de par leur statut bénéficient de conditions leur permettant de partir en retraite plus tôt. Quant aux non-titulaires - qui constituent une population au turn-over élevé- leur proportion diminue progressivement avec l'âge. À titre d'illustration, seuls 32 % des non-titulaires présents en 2003 sont encore non-titulaires de l'État quatre ans après contre 55 % qui ont quitté l'État et 13 % qui sont devenus titulaires³.

Pour ce qui concerne les titulaires, plus de la moitié d'entre eux ont entre 30 et 49 ans. La part des moins de 30 ans parmi les titulaires est nettement plus faible que chez les non-titulaires (8 % contre 33 %). Parmi les militaires, 48 % des femmes ont moins de 30 ans, contre 37 % des hommes, ce qui semble illustrer une féminisation plus récente des corps concernés.

³ Voir Lapinte A. (2012), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 », Dossier 1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et Chiffres, 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.

1 L'emploi public

Des non-titulaires jeunes et des assistants maternels et familiaux âgés dans la FPT

Dans la FPT, les non-titulaires sont les plus jeunes avec un âge moyen de 39 ans contre 44 ans pour l'ensemble des agents et une proportion de non-titulaires de moins de 30 ans portée à 29 % contre 11 % pour l'ensemble des agents de moins de 30 ans dans la FPT.

Au contraire, les assistants maternels et familiaux sont les plus âgés : 51 ans en moyenne. Plus de la moitié d'entre eux ont 50 ans ou plus, et 10 % seulement ont moins de 40 ans (1 % a moins de 30 ans).

Des non-titulaires et des femmes médecins plus jeunes dans la FPH

Dans la FPH, les femmes représentent 50 % des médecins (y compris internes) alors qu'elles constituent 77 % des effectifs de l'ensemble de la FPH. Elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes quel que soit leur statut (41 ans contre 43 pour les hommes), et plus encore parmi les médecins (39 ans contre 45 ans).

La structure par âge des médecins dépend toutefois fortement du genre. La part des moins de 30 ans est bien plus élevée chez les femmes (32 %) que chez les hommes (17 %), tandis que presque la moitié des hommes médecins ont 50 ans ou plus (42 % contre 24 % de femmes). Ce constat témoigne d'une féminisation plus récente de la profession des médecins dans la FPH.

Les non-titulaires constituent la catégorie la plus jeune de la FPH. Ils ont en moyenne 35 ans alors que les titulaires et les médecins ont en moyenne 43 et 42 ans. Les non-titulaires sont plus nombreux parmi les moins de 30 ans (43 % ont moins de 30 ans) puis leur proportion diminue fortement au fil des âges⁴.

⁴ Voir Dossier 1 « La diversité des statuts dans la fonction publique »

Figure V 1.2-4 : Répartition par genre et âge selon le statut dans les trois versants de la fonction publique fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)			
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
FPE	Titulaires	1 551,8	59	44	44	44	7	9	8	34	32	33
	Non-titulaires	347,9	60	37	38	38	38	29	33	21	20	20
	Militaires et militaires volontaires	318,3	15	34	31	34	37	48	39	8	4	8
	Autres catégories et statuts	180,7	61	46	44	45	6	10	8	42	33	36
	<i>dont maîtres du privé</i>	141,0	74	45	43	44	7	10	9	35	31	32
	<i>dont ouvriers d'État</i>	37,5	13	48	49	48	3	2	3	49	55	50
Total	2 398,7	54	41	42	42	18	14	16	27	29	28	
FPT	Titulaires*	1 410,0	58	45	45	45	7	6	7	36	36	36
	Non-titulaires	359,8	67	39	39	39	29	29	29	23	22	22
	Autres catégories et statuts	60,8	88	32	48	46	62	9	16	22	54	50
	<i>dont assistantes maternelles</i>	50,4	96	52	51	51	0	1	1	67	59	59
Total	1 830,7	61	44	44	44	11	11	11	33	34	34	
FPH	Titulaires	824,8	81	44	42	43	9	14	13	36	29	30
	Non-titulaires	193,8	79	36	34	35	37	45	43	17	14	14
	Autres catégories et statuts	110,8	51	45	39	42	17	31	25	42	25	33
	<i>dont médecins yc internes</i>	107,5	50	45	39	42	17	32	25	42	24	33
Total	1 129,4	77	43	41	41	15	20	19	34	26	28	
Total 3 FP	Titulaires	3 786,6	63	45	44	44	7	9	9	35	33	33
	Non-titulaires	901,5	67	38	37	37	34	33	34	21	19	20
	Militaire et militaires volontaires	318,3	15	34	31	34	37	48	39	8	4	8
	Autres catégories et statuts	352,4	62	45	44	44	14	15	15	41	36	38
	<i>dont maîtres du privé</i>	141,0	74	45	43	44	7	10	9	35	31	32
	<i>dont ouvriers d'État</i>	37,5	13	48	49	48	3	2	3	49	55	50
	<i>dont assistantes maternelles</i>	50,4	96	52	51	51	0	1	1	67	59	59
	<i>dont médecins yc internes</i>	107,9	50	45	39	42	17	32	25	42	24	33
Total	5 358,8	61	42	42	42	15	15	15	30	30	30	

Source : Siasp, Insee. Traitements DGAFP, départements des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

* Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

La part des non-titulaires est passée de 14,3 % à 16,8 % dans l'ensemble de la fonction publique entre 2000 et 2011

À la suite des engagements pris dans le volet statistique du protocole d'accord de mars 2011 portant sur la « Sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique », des progrès ont été récemment réalisés en matière d'identification des statuts des individus dans les sources d'information statistique, sur la base de définitions harmonisées dans les trois versants de la fonction publique. Ces travaux ont permis de réviser les séries longues par rapport aux éditions précédentes et de décliner l'analyse statistique selon une nomenclature harmonisée sur les trois versants (voir Dossier 1 consacré à la diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique).

1 L'emploi public

Dans les trois versants de la fonction publique considérés globalement, la part des non-titulaires est passée de 14,3 % à 16,8 % des effectifs entre fin 2000 et fin 2011. En onze ans, le nombre de non-titulaires a augmenté en moyenne de 2,5 % par an, l'ensemble des agents connaissant pour sa part une progression annuelle moyenne de 0,9 %.

Au cours de cette période, le nombre de non-titulaires dans la FPH s'est nettement accru (+ 4,3 % en moyenne par an), leur part dans l'emploi passant ainsi de 13,1 % en 2000 à 17,2 % en 2011. En hausse continue depuis 2000 (+ 2,7 % en moyenne par an), le nombre de non-titulaires de la FPT s'est stabilisé en 2008 et 2009 avant de diminuer en 2010 (-1,7 %) puis de repartir à la hausse en 2011 (+ 5,7 %) : ils représentent 19,7 % de l'emploi dans la FPT fin 2011. Enfin, dans la FPE, la part des non-titulaires a fortement progressé entre fin 2000 et fin 2011, passant de 11,7 % à 14,5 %, dans un contexte de réduction des effectifs globaux. Après le pic atteint en 2010, les effectifs de non-titulaires ont diminué de 5,8 % en 2011.

Figure V 1.2-5 : Évolution des salariés de la fonction publique par statut (*) entre fin 2000 et fin 2011

		2000 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011	Évolution annuelle moyenne sur 2000/2011 (en %)
FPE, y compris Épa	Titulaires	1 749 261	1 581 958	1 551 763	-1,1
	Non-titulaires	301 322	369 202	347 920	1,3
	Militaires ⁽²⁾	316 228	322 276	318 292	0,1
	Autres catégories et statuts ⁽³⁾	205 527	184 634	180 698	-1,2
	Total	2 572 338	2 458 070	2 398 672	-0,6
	Part de non-titulaires (en %)	11,7	15,0	14,5	
FPT, y compris Épa	Titulaires ⁽⁴⁾	998 698	1 412 335	1 410 016	3,2
	Non-titulaires	267 036	340 303	359 836	2,7
	Autres catégories et statuts ⁽³⁾	62 193	58 387	60 811	-0,2
	Total	1 327 926	1 811 025	1 830 663	3,0
	Part de non-titulaires (en %)	20,1	18,8	19,7	
FPH	Titulaires	717 902	821 427	824 797	1,3
	Non-titulaires	121 483	180 142	193 793	4,3
	Autres catégories et statuts ⁽³⁾	91 337	108 985	110 848	1,8
	Total	930 721	1 110 554	1 129 438	1,8
	Part de non-titulaires (en %)	13,1	16,2	17,2	
FPE+FPT+FPH	Titulaires ⁽⁴⁾	3 465 861	3 815 720	3 786 576	0,8
	Non-titulaires	689 841	889 647	901 549	2,5
	Militaires ⁽²⁾	316 228	322 276	318 292	0,1
	Autres catégories et statuts ⁽³⁾	359 056	352 006	352 357	-0,2
	Total	4 830 986	5 379 649	5 358 773	0,9
	Part de non-titulaires (en %)	14,3	16,5	16,8	

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (voir note 3 et Dossier 1 consacré à «La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique» du présent rapport annuel). Les séries longues ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (142 400) et d'un Épa de 8 000 agents.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État à partir de 2004.

(3) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(4) Pour respecter le secret statistique, les militaires (2 300 sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires dans la FPT.

Une structure par genre et âge également influencée par les domaines d'attribution et les filières

La FPE emploie 82 % de ses agents dans les ministères et 18 % dans les établissements publics administratifs (Épa). Compte tenu de la diversité et de la spécificité des métiers qu'offre chaque domaine et type de structure (ministères et Épa), la répartition par genre et âge n'est pas la même au sein même des ministères et des Épa, mais aussi pour un même domaine entre les ministères et les Épa.

La part des femmes varie selon les ministères et les Épa

Les ministères les plus féminisés sont ceux de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative (70 %) - où la majorité des enseignants sont des femmes (69 %) - et du Travail, emploi et santé (65 %) alors qu'elles sont en moyenne 53 % dans l'ensemble des ministères. À l'inverse, les ministères de la Défense et anciens combattants (composé essentiellement de militaires dont 85 % sont des hommes), de l'Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration (qui comprend entre autres la police où 74 % sont des hommes) et de l'Écologie, développement durable, transport et logement sont plus masculinisés. Cela s'explique par la spécificité des métiers proposés selon les ministères.

Les Épa sont légèrement plus féminisés que leurs ministères de tutelle (56 % de femmes dans les Épa contre 53 % dans les ministères). Les femmes sont surtout nombreuses dans les Épa sous tutelle des ministères de l'Économie, Finances et Industrie (71 %) et du Travail, Emploi et Santé (68 %). À l'inverse, les hommes sont plus nombreux dans les Épa sous tutelle du ministère de l'Écologie (61 %) (voir figure V 1.2-6).

Des ministères et Épa plus jeunes que d'autres

Les agents des ministères sont en moyenne légèrement plus âgés que ceux des Épa : 42 contre 41 ans. Cette situation est particulièrement prononcée pour les agents du ministère de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative. En effet, les Épa sous tutelle de ce ministère, comme par exemple les établissements d'enseignement du second degré (collèges, lycées) et le centre national d'enseignement à distance (Cned), emploient des agents qui ont en moyenne 10 ans de moins que ceux du ministère. Ces Épa ont les effectifs les plus jeunes avec 50 % de moins de 30 ans (contre 21 % dans l'ensemble des Épa). À l'inverse, les Épa rattachés au ministère du Budget, Comptes publics, Fonction publique et Réforme de l'État (incluant notamment la Caisse des Dépôts et consignations) disposent des effectifs les plus âgés (48 ans).

Les ministères sont aussi marqués par une forte hétérogénéité en termes de répartition par âge. On recense parmi les ministères les plus jeunes, la Défense et anciens combattants (en moyenne 36 ans) où la part des moins de 30 ans est la plus élevée (34 % contre 15 % pour l'ensemble des ministères) et l'Intérieur (en moyenne 39 ans). Les ministères les plus âgés sont ceux du Travail, emploi et santé et de la Culture et communication (en moyenne 48 ans, et plus de la moitié de 50 ans et plus), puis les ministères économique et financier avec un âge moyen de 47 ans.

1 L'emploi public

Figure V 1.2-6 : Comparaison de la distribution des agents par genre et âge selon le domaine et le type de structure dans la FPE fin 2011

	Part de femmes (en %)		Âge moyen (en années)		Part de moins de 30 ans (en %)		Part de 50 ans et plus (en %)	
	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa
Affaires étrangères et européennes	49	66	45	41	9	15	39	24
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	56	60	46	41	6	20	39	24
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	59	62	47	48	5	6	48	55
Économie, finances et industrie	55	71	47	43	10	9	51	30
Culture et communication	52	53	48	43	4	15	50	29
Défense et anciens combattants	21	46	36	41	34	24	15	34
Écologie, développement durable, transports et logement	36	39	46	45	8	10	43	37
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	70	66	43	33	11	50	29	11
Enseignement supérieur et Recherche	47	49	46	42	6	20	40	29
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	27	66	39	43	20	12	20	29
Justice et libertés	54	60	43	44	13	8	29	32
Services du Premier ministre	53	58	46	39	9	27	42	21
Travail, emploi et santé	65	68	48	44	5	11	52	38
Total	53	56	42	41	15	21	28	28

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Des filières très typées en fonction du genre dans la FPT

Dans la FPT, les agents travaillent principalement dans les filières technique (45 %) et administrative (22 %). Certaines filières sont plus féminisées que d'autres compte tenu de leur domaine d'intervention, avec en tête les filières sociale et médico-sociale (96 % de femmes contre 61 % en moyenne toutes filières confondues), administrative (82 %), médico-technique (74 %) et la filière animation (71 %). À l'inverse, on dénombre peu de femmes dans les filières incendie-secours (4 % de femmes seulement), sécurité (21 %) et sportive (28 %). Toutefois, la part de moins de 30 ans plus importante parmi les femmes que parmi les hommes dans les filières sportives, sécurité et incendie pourrait être le signe d'une féminisation à l'œuvre dans ces filières.

On trouve des filières plus jeunes dans l'animation (36 ans en moyenne) et l'incendie (39 ans en moyenne). Ces deux filières, où la condition physique joue un rôle important, concentrent les proportions de moins de 30 ans les plus élevées, respectivement 33 % et 17 % contre 11 % pour l'ensemble.

À l'inverse, la filière technique est la filière la plus âgée de la FPT avec un âge moyen de 45 ans et une proportion de 50 ans et plus portée à 37 % contre 34 % pour l'ensemble des agents.

Figure V 1.2-7 : Répartition par genre et âge selon les filières dans la fonction publique territoriale fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes en %	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Administrative	404,2	82	44	44	44	11	9	10	34	32	33
Animation	83,6	71	34	36	36	35	32	33	6	14	12
Culturelle	71,0	63	44	43	43	11	13	12	34	31	32
Incendie et secours	39,2	4	39	35	39	17	27	17	19	8	18
Médico-sociale	75,7	96	46	43	43	11	13	13	45	31	31
Médico-technique	2,3	74	42	41	41	12	11	12	26	24	24
Sécurité-Police municipale	20,7	21	43	39	43	7	14	9	29	16	26
Sociale	163,7	96	43	44	44	12	12	12	30	33	33
Sportive	18,9	28	43	40	42	12	18	14	31	20	28
Technique	823,1	41	45	45	45	9	8	9	36	38	37
Hors filière ⁽¹⁾	99,5	80	43	47	46	21	10	12	37	48	46
Indéterminée	28,8	52	39	40	39	28	25	27	25	27	26
Total	1 830,7	61	44	44	44	11	11	11	33	34	34

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la filière administrative : 11 % des hommes ont moins de 30 ans, 34 % des hommes ont 50 ans ou plus et 55 % des hommes ont entre 30 et 49 ans.

(1) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les collaborateurs de cabinet, les agents bénéficiaires du PACTE. Cette année, les assistants maternels et familiaux sont également classés en hors filière. Dans la précédente édition du rapport annuel, les assistants maternels et familiaux étaient classés dans la filière «Indéterminée».

... comme dans la FPH

Les filières administrative et soignante sont les filières les plus féminisées de la FPH avec près de 9 femmes pour 10 agents. *A contrario*, la filière technique-ouvrière - qui regroupe 10 % des agents de la FPH (hors médecins et internes)- est la seule filière où les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Dans la filière soignante - qui compte 69 % des agents de la FPH (hors médecins et internes)- on trouve relativement plus de jeunes (40 ans en moyenne) et la part des moins de 30 ans la plus élevée (21 % de moins de 30 ans). À l'inverse, les filières administrative et technique-ouvrière comptent le plus d'agents âgés de 50 ans et plus (35 % contre 27 % pour l'ensemble).

Les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type de filière. Cette situation est particulièrement prononcée dans les filières administrative (46 ans en moyenne pour les hommes contre 43 ans pour les femmes) et socio-éducative (44 ans contre 41 ans).

1 L'emploi public

Figure V 1.2-8 : Répartition des personnels non médicaux par genre et âge selon les filières dans la fonction publique hospitalière fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Administrative	112,1	89	46	43	44	11	12	12	45	34	35
México-technique	52,1	70	43	41	42	16	21	19	36	31	32
Socio-éducative	24,4	78	44	41	41	10	20	18	34	26	28
Soignante	708,6	87	41	40	40	18	21	21	27	24	24
Technique-ouvrière	111,6	34	44	44	44	12	12	12	35	35	35
Hors filière	5,0	72	40	45	43	30	20	23	29	44	40
Indéterminée	8,1	54	40	40	40	21	25	23	25	27	26
Total	1 022,0	80	43	41	41	15	20	19	32	26	27

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts hors médecins et internes. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Des structures de qualification sensiblement différentes dans les trois fonctions publiques

Les catégories (ou niveaux) hiérarchiques⁵ de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

Si dans les trois fonctions publiques réunies, près de trois agents sur dix appartiennent à la catégorie A, la part de cette catégorie est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2011, 53 % des agents appartiennent à cette catégorie dans la FPE (60 % hors militaires) contre 9 % dans la fonction publique territoriale et 29 % dans la fonction publique hospitalière, en y incluant les médecins. La catégorie A est prépondérante dans la fonction publique de l'État en raison du poids des enseignants. En effet, dans la FPE fin 2011, 98 % des enseignants sont de catégorie A contre 27 % des agents civils hors enseignants. Par rapport à 2000, la part des agents de catégorie A a progressé de 12 points dans ce versant. Cette évolution est en grande partie due au remplacement progressif du corps des instituteurs classé en catégorie B jusqu'en 1990, par le corps des professeurs des écoles, classé en A (voir encadré 1). La requalification des corps d'encadrement et d'application de la Police nationale de catégorie C en catégorie B entre 2005 et 2006 contribue, quant à elle, à la baisse du poids de la catégorie C sur la période étudiée.

La part des agents relevant de la catégorie A a aussi progressé dans la FPH, avec une augmentation de 16 points entre 2000 et 2011. La fonction publique hospitalière a fait l'objet d'importantes mesures de revalorisation au cours des dix dernières années qui ont conduit à requalifier des corps de catégorie B en catégorie A. Les décisions prises dans le cadre du protocole d'accord du 14 mars 2001 conduisent à la requalification en catégorie A de personnels ou de corps classés auparavant en B (notamment, les infirmiers spécialisés⁶). Un nouveau protocole a été signé le 2 février 2010 qui s'est traduit par l'introduction dans la loi du 5 juillet 2010 d'un droit d'option pour les infirmiers diplômés d'État, entre la conservation de la catégorie active et le maintien dans un corps de catégorie B ou l'intégration dans un corps de catégorie A. Au terme des 6 mois pendant lesquels les infirmiers pouvaient exercer leur droit d'option, 52 % des infirmiers ont été intégrés dans le corps des infirmiers de soins généraux classé en catégorie A. Le corps des infirmiers diplômés d'État, classé en catégorie B, a été mis en extinction.

⁵ La qualité de la catégorie hiérarchique doit encore faire l'objet d'améliorations dans la source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

⁶ Infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices.

Cependant, les agents de la catégorie C restent plus nombreux dans la FPH et la FPT : plus de trois agents sur quatre dans la FPT et un agent sur deux dans la FPH. Dans les trois fonctions publiques réunies, près d'un agent sur deux appartient à la catégorie C.

Encadré 1 : Les principales requalifications statutaires et judiciaires intervenues dans les trois versants de la fonction publique

- Le corps des professeurs des écoles est créé par la loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10 juillet 1989, avec la création des IUFM dès le 1^{er} septembre 1990 en remplacement des écoles de formation des maîtres qui formaient les instituteurs. Ces derniers ont eu, s'ils le souhaitaient, la possibilité de devenir professeurs des écoles par le biais d'un concours interne ou de promotions spécifiques puis du fait de l'ancienneté.
- Les corps actifs de la Police nationale – le corps d'encadrement et d'application, le corps de commandement et le corps de conception et de direction – ont connu une réforme profonde en 2004 et 2005 qui s'est traduite par la refonte complète des trois statuts particuliers concernés. Cette « réforme des corps et carrières » de la Police nationale comporte notamment le rehaussement des conditions de recrutement des gardiens de la paix et lieutenants de police qui s'accompagne d'une refonte de leur grille indiciaire. Ainsi, si l'on retient le niveau de recrutement pour le classement en catégorie hiérarchique comme cela est généralement le cas, le corps d'encadrement et d'application appartient à la catégorie B et le corps de commandement à la catégorie A.
- Les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire ont parallèlement connu une réforme statutaire et judiciaire. La grille du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, ainsi que celle du corps de commandement, ont été alignées sur celles des corps correspondants de la Police nationale. Cependant, contrairement à la Police nationale, le niveau de recrutement n'a pas été relevé et le concours externe reste ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau V (brevet des collèges) pour les surveillants, et aux titulaires d'un diplôme de niveau « bac+2 » pour les lieutenants pénitentiaires. Avec pour critère de classement le niveau de recrutement de l'agent, ces deux corps restent donc respectivement classés en catégories C et B.
- Le protocole d'accord du 2 février 2010 prévoit la mise en extinction progressive du corps des infirmiers diplômés d'État de catégorie statutaire B remplacé par le corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés classé en catégorie A. À compter du 1^{er} décembre 2010, les nouveaux infirmiers sont directement recrutés dans le corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés. Les agents appartenant au corps des infirmiers diplômés d'État, en fonction au 1^{er} décembre 2010, ont pu opter soit pour la conservation de la catégorie active et le maintien dans le corps de catégorie B soit pour l'intégration dans le corps des infirmiers de soins généraux et spécialisés. À l'issue de la période pendant laquelle les infirmiers hospitaliers ont pu exercer leur droit d'option, 52 % d'entre eux ont choisi d'intégrer le corps classé en catégorie A, entraînant une modification de la répartition des agents par catégorie au sein de la FPH (la part des agents de catégorie A est ainsi passée de 18 % en 2010 à 29 % en 2011).

1 L'emploi public

Figure V 1.2-9 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques en 2000 et 2011

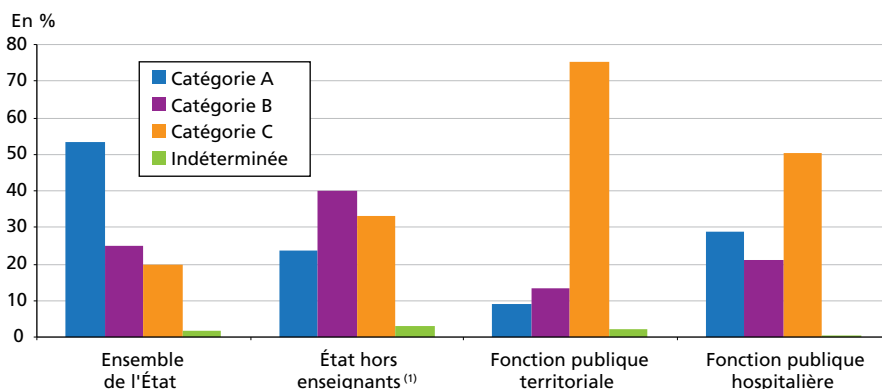
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée		Total	
	2000	2011	2000	2011	2000	2011	2000	2011	2000	2011
Fonction publique de l'État (ministères et Épa)	41,7	53,4	26,4	24,9	31,0	19,9	0,9	1,8	100,0	100,0
Agents civils	46,1	59,6	21,2	20,5	31,7	17,8	1,0	2,1	100,0	100,0
<i>dont enseignants⁽¹⁾</i>	<i>83,1</i>	<i>97,7</i>	<i>16,8</i>	<i>2,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<i>hors enseignants</i>	<i>18,7</i>	<i>26,6</i>	<i>24,4</i>	<i>36,4</i>	<i>55,2</i>	<i>33,2</i>	<i>1,7</i>	<i>3,9</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
Militaires	12,7	13,0	61,2	53,4	26,1	33,5	0,0	0,1	100,0	100,0
Fonction publique territoriale	7,9	9,0	13,4	13,5	78,8	75,1	0,0	2,3	100,0	100,0
Fonction publique hospitalière	13,1	28,6	34,4	21,2	47,1	50,1	5,3	0,1	100,0	100,0
Total	26,4	33,0	24,2	20,2	48,0	45,1	1,5	1,6	100,0	100,0
<i>dont civils non-enseignants</i>	<i>13,0</i>	<i>19,3</i>	<i>22,7</i>	<i>21,9</i>	<i>62,4</i>	<i>56,7</i>	<i>2,0</i>	<i>2,1</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

Source : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Figure V 1.2-10 : Répartition des effectifs physiques par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM)



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, chercheurs, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Les spécialisations par métier influencent la répartition par catégorie et par genre

Si la féminisation selon la catégorie hiérarchique résulte de l'effet « métier » (par exemple le métier de militaire est surtout exercé par les hommes qui appartiennent le plus souvent à la catégorie B ; le métier d'enseignant par les femmes généralement en catégorie A), elle dépend aussi d'un effet « niveau » qui implique qu'au sein d'une même filière, la part de femmes baisse lorsque le niveau de responsabilité s'élève.

Le taux de femmes est proche dans chacune des trois catégories hiérarchiques (A, B et C), bien que légèrement inférieur au sein de la catégorie B (56 % de femmes contre 62 % parmi les A et les C). Si l'on ne tient pas compte des enseignants, la part de femmes en catégorie A diminue de 4 points.

Dans la fonction publique de l'État, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie A (60 %) mais cette part chute à 43 % si l'on exclut les enseignants. Les catégories B et C comptent respectivement 42 % (53 % hors militaires) et 51 % (61 % hors militaires) de femmes.

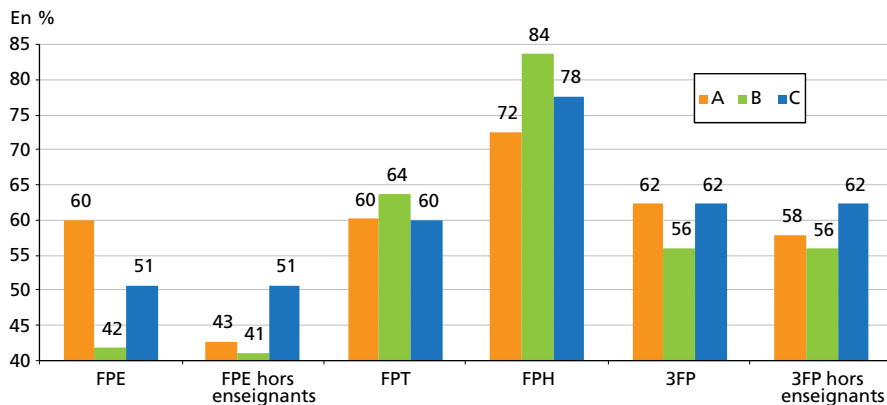
Au sein des ministères, avec plus de 80 % de femmes, ce sont les corps des greffiers, des instituteurs et des professeurs des écoles qui sont les plus féminisés. Les personnels administratifs et techniques de catégorie B comprennent également une part importante de femmes (64 %) plus particulièrement parmi les secrétaires administratifs (75 %). Enfin, les corps d'attachés et d'inspecteurs sont davantage féminisés (51 %) que ceux d'ingénieurs de l'État (28 %). Dans les corps de la police nationale, les femmes représentent 20 % des effectifs chez les gardiens de la paix (catégorie B) et 26 % chez les capitaines et lieutenants (catégorie A). Enfin, les corps de militaires comptent très peu de femmes : 13 % parmi les hommes du rang (caporaux et soldats) ou les sous-officiers supérieurs et 12 % parmi les officiers (voir figure 1.2-12).

Dans la fonction publique territoriale, les femmes sont légèrement surreprésentées dans la catégorie B (64 %) en raison de la forte féminisation des filières sociale et administrative dont les métiers relèvent souvent de cette catégorie. Elles occupent 60 % des postes de catégorie A et de catégorie C.

Enfin, dans la fonction publique hospitalière, la catégorie la plus féminisée est aussi la catégorie B (84 %). La catégorie C comprend 78 % de femmes et la catégorie A, 72 %. Dans cette dernière catégorie la proportion de femmes progresse de 10 points en un an en lien avec la réforme du statut des infirmiers. Fin 2011, le corps des infirmiers est constitué très majoritairement de femmes (87 %) et représente la moitié des effectifs de catégorie A de la FPH.

1 L'emploi public

Figure V 1.2-11 : Part de femmes dans chacune des catégories hiérarchiques par versant fin 2011



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Note de lecture : 60 % des agents relevant de la catégorie A dans la FPE sont des femmes.

Figure V 1.2-12: Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) et catégorie hiérarchique dans les ministères au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM) [1ère partie]

	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont:	613 928	53,6	74,0	4,9
Cadres de catégorie A+	34 934	39,5	95,3	2,4
<i>Encadrement et direction</i> ⁽¹⁾	9 137	26,5	99,4	0,4
<i>Inspection, contrôle et expertise</i> ⁽²⁾	11 727	53,5	99,8	0,1
<i>Enseignement supérieur, recherche et assimilés</i> ⁽³⁾	12 045	36,9	95,9	4,0
<i>Officiers généraux</i>	723	2,8	0,0	0,0
Cadres de catégorie A (hors A+)	577 653	54,5	72,7	5,1
<i>Attachés et inspecteurs</i>	37 131	51,0	99,6	0,4
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	8 328	52,4	99,9	0,1
<i>Ingénieurs de l'État (sauf militaires)</i>	20 185	27,9	86,8	13,2
<i>Officiers (sauf généraux)</i>	39 733	12,4	0,0	0,0
<i>dont officiers supérieurs</i>	14 079	5,5	0,0	0,0
<i>dont officiers subalternes</i>	25 654	16,2	0,0	0,0
<i>Professeurs certifiés et agrégés</i> ⁽⁴⁾	405 209	61,0	73,8	4,5
<i>Autres enseignants de catégorie A</i>	4 468	45,2	84,8	15,2
<i>Police (commandants)</i>	3 810	15,0	99,4	0,6
Autres cadres A	67 117	53,0	87,9	11,1
Cadres de catégorie B	1 296	41,6	51,3	17,9
Cadres de catégorie indéterminée	45	57,8	91,1	8,9
Professions intermédiaires	748 921	65,9	78,5	4,6
Professions intermédiaires de catégorie A	470 174	75,2	88,5	1,7
<i>Professeurs des écoles</i> ⁽⁴⁾	364 214	82,3	89,3	0,0
<i>Professeurs de lycée professionnel</i>	61 497	48,7	99,4	0,0
<i>Professeur de collège d'enseignement général</i>	4 066	55,7	98,2	0,3
<i>Autres enseignants professions intermédiaires de catégorie A</i> ⁽⁴⁾	15 951	54,9	12,2	45,3
<i>Police (capitaine et lieutenant)</i>	6 853	26,3	99,9	0,1
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie A</i>	17 593	63,6	96,1	3,9
Professions intermédiaires de catégorie B	275 514	50,6	62,2	9,4
<i>Greffiers</i>	8 620	87,7	100,0	0,0
<i>Instituteurs</i> ⁽⁴⁾	12 450	83,4	49,7	1,1
<i>Autres enseignants professions intermédiaires de catégorie B</i>	7 772	26,4	0,1	96,5
<i>Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)</i>	113 061	64,2	99,7	0,1
<i>dont secrétaires administratifs</i>	28 157	75,1	99,5	0,0
<i>Corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire (commandants, capitaines et lieutenants pénitentiaires)</i>	1 233	23,6	80,2	19,7
<i>Sous-officiers supérieurs : adjudant-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)</i>	65 381	12,9	0,0	0,0
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie B</i>	66 997	57,0	63,9	26,8
Professions intermédiaires de catégorie C	3 172	1,7	1,2	9,5
<i>Agents de maîtrise en maintenance, installation mécanique</i>	2 800	1,5	0,0	0,0
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie C</i>	372	3,2	10,2	81,2
Professions intermédiaires de catégorie indéterminée	61	67,2	100,0	0,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés et les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale).

(2) Regroupe les corps ENA de Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

(3) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

(4) Les effectifs de ces catégories sont modifiés par rapport à l'édition précédente du rapport annuel du fait de l'intégration des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, laquelle induit également une baisse de la part des titulaires.

Note : La catégorie socioprofessionnelle, issue de SIASP-Insee, repose désormais sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires à l'Insee. Son utilisation pour la fonction publique devrait donc permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Cette nomenclature n'est pas équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports, qui combinait la PCS de l'Insee et les catégories « statutaires » de la fonction publique. Il a donc paru pertinent pour la nouvelle présentation par catégorie socioprofessionnelle d'articuler les catégories agrégées de la PCS-Insee (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique voire selon leur corps-grade, non-titulaires). Des travaux d'expertise ont conduit à de légères modifications de cette présentation, par rapport à l'édition précédente du rapport annuel, présentation qui pourrait encore l'objet d'améliorations ultérieures.

1 L'emploi public

Figure V 1.2-12: Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) et catégorie hiérarchique dans les ministères au 31 décembre 2011 en France (métropole + DOM) (2^{ème} partie)

	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)
Employés et ouvriers	596 743	36,6	52,9	7,1
Employés et ouvriers de catégorie B	204 249	16,7	48,9	0,1
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)	99 869	17,9	100,0	0,0
dont brigadiers (yc chefs et majors)	42 843	14,9	100,0	0,0
dont gardiens de la paix	57 026	20,1	99,9	0,0
Sous-officiers subalternes : sergents-chefs, sergents et sous-officiers de grade équivalent de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)	102 952	15,2	0,0	0,0
Autres employés, ouvriers de catégorie B	1 428	40,5	3,9	19,8
Employés et ouvriers de catégorie C	374 598	46,7	57,4	6,8
Adjoints administratifs et adjoints techniques	189 098	70,8	99,4	0,6
Personnel surveillant de l'administration pénitentiaire	25 984	19,0	94,9	5,1
Militaires et hommes du rang (yc pompiers militaires)	90 550	13,2	0,0	0,0
dont Caporaux-chefs	37 529	16,4	0,0	0,0
dont Caporaux et soldats	53 021	11,0	0,0	0,0
Autres employés, ouvriers de catégorie C	68 966	34,8	3,2	33,4
Employés, ouvriers de catégorie A	4 752	42,8	5,7	93,9
Employés, ouvriers de catégorie indéterminée	13 144	58,7	4,9	93,5
PCS indéterminée	6 275	63,5	89,6	10,4
Total	1 965 867	53,2	69,3	5,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés et les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale).

(2) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

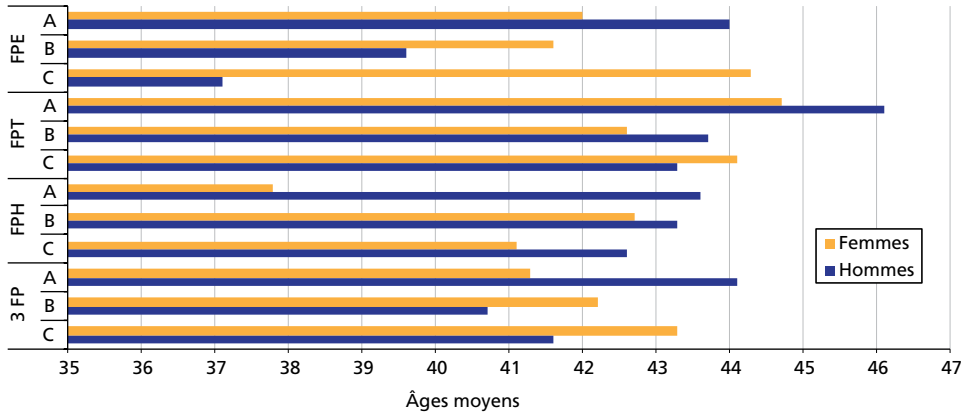
(3) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

(4) Les effectifs de ces catégories sont modifiés par rapport à l'édition précédente du rapport annuel du fait de l'intégration des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, laquelle induit également une baisse de la part des titulaires.

Note : La catégorie socioprofessionnelle, issue de SIASP-Insee, repose désormais sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires à l'Insee. Son utilisation pour la fonction publique devrait donc permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Cette nomenclature n'est pas équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports, qui combinait la PCS de l'Insee et les catégories « statutaires » de la fonction publique. Il a donc paru pertinent pour la nouvelle présentation par catégorie socioprofessionnelle d'articuler les catégories agrégées de la PCS-Insee (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique voire selon leur corps-grade, non-titulaires). Des travaux d'expertise ont conduit à de légères modifications de cette présentation, par rapport à l'édition précédente du rapport annuel, présentation qui pourrait encore l'objet d'améliorations ultérieures.

Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, quelle que soit la catégorie hiérarchique, à l'exception de la catégorie C dans la FPT, les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes. C'est plus particulièrement le cas au sein de la catégorie A de la FPH (+ 6 ans pour les hommes). Dans la FPE, en revanche, les femmes des catégories B et C sont plus âgées que leurs homologues masculins (respectivement + 2 et + 7 ans par rapport aux hommes). Les hommes sont à l'inverse plus âgés qu'elles au sein de la catégorie A (+ 2 ans).

Figure V 1.2-13 : Âges moyens des agents des trois fonctions publiques par catégorie hiérarchique fin 2011



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

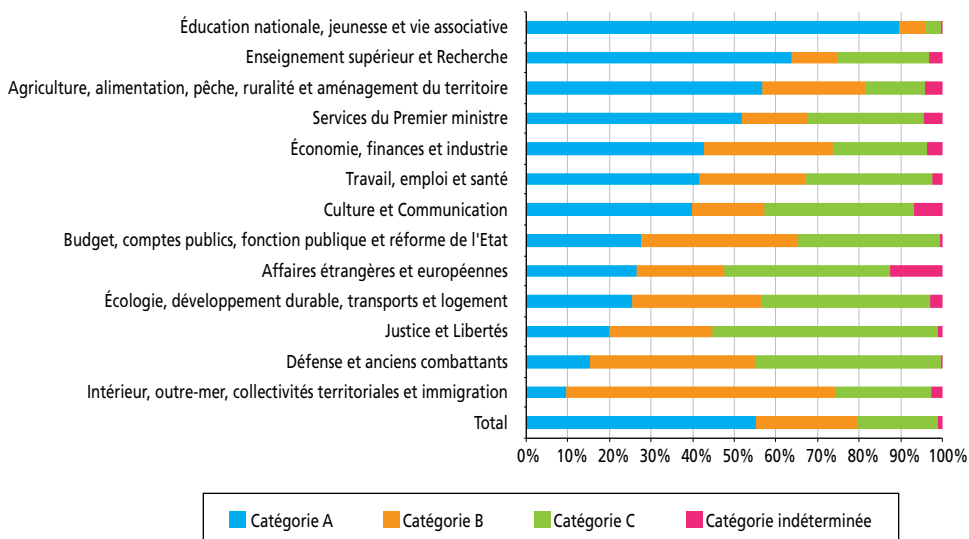
Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

La catégorie A prépondérante dans les ministères

Fin 2011, les ministères regroupent près de 1,97 million d'agents dont la moitié au sein du ministère de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative. Les agents des ministères relèvent principalement de la catégorie A (55 %) en lien avec le poids des ministères de l'enseignement. En effet, 90 % des agents du ministère de l'Éducation nationale sont de catégorie A. De même, 64 % des agents du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relèvent de la catégorie A. Ces proportions sont nettement plus faibles dans les autres ministères. Si à l'Agriculture et dans les Services du Premier ministre, plus d'un agent sur deux appartient à la catégorie A, la part des agents de cette catégorie est inférieure dans les autres ministères. Au ministère de l'Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration, seulement un agent sur 10 relève de la catégorie A, contre plus de trois agents sur cinq en catégorie B. Les agents de la catégorie C sont plus nombreux dans les ministères de la Justice et libertés et de la Défense et anciens combattants, où ils représentent près d'un agent sur deux.

1 L'emploi public

Figure V.1.2-14 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs selon les ministères fin 2011



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts des ministères. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (métropole + DOM, hors COM et étranger).

Note de lecture : 89,7 % des agents du ministère de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative relèvent de la catégorie A.

Les agents territoriaux de catégorie C surreprésentés dans les filières technique et Sécurité-Police municipale

Fin 2011, trois agents territoriaux sur quatre relèvent de la catégorie C. Les agents de cette catégorie sont surreprésentés dans les filières techniques et sécurité-police municipale où 9 agents sur 10 sont de catégorie C. La catégorie C n'est cependant pas majoritaire dans toutes les filières. En effet, les agents de catégorie B sont plus nombreux dans les filières culturelle, médico-technique et sportive. Dans ces deux dernières filières, la catégorie B regroupe 4 agents sur 5.

Les agents de catégorie A représentent moins d'un agent sur 10 dans la FPT. Cependant, ils représentent plus d'un agent sur cinq dans la filière culturelle et plus d'un agent sur trois dans la filière médico-sociale.

Figure V 1.2-15 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs de la FPT selon les filières d'emploi fin 2011

Filière d'emploi	Poids de la filière (en %)	Répartition par catégorie hiérarchique				
		A	B	C	Indéterminée	Total
Administrative	22,1	19,5	18,3	62,3	0,0	100,0
Animation	4,6	0,2	15,2	84,7	0,0	100,0
Culturelle	3,9	22,3	43,4	34,3	0,0	100,0
Incendie et secours	2,1	8,6	10,2	81,2	0,0	100,0
Médico-sociale	4,1	34,0	5,0	61,0	0,0	100,0
Médico-technique	0,1	10,4	82,4	7,2	0,0	100,0
Sécurité-Police municipale	1,1	0,6	7,6	91,7	0,0	100,0
Sociale	8,9	2,8	29,5	67,7	0,0	100,0
Sportive	1,0	6,4	82,4	11,2	0,0	100,0
Technique	45,0	3,6	5,6	90,9	0,0	100,0
Hors filière ⁽¹⁾	5,4	2,1	0,0	54,8	43,0	100,0
Indéterminée	1,6	11,9	31,9	56,1	0,1	100,0
Total	100,0	9,0	13,5	75,1	2,3	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (métropole + DOM, hors COM et étranger).

(1) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les collaborateurs de cabinet, les agents bénéficiaires du PACTE. Cette année, les assistants maternels et familiaux sont également classés hors filière. Dans la précédente édition du rapport annuel, les assistants maternels et familiaux n'étaient pas pris en compte.

Les filières technique-ouvrière et administratives regroupent majoritairement des agents hospitaliers de catégorie C

Dans les hôpitaux publics, hors médecins, plus d'un agent sur deux est de catégorie C. Cette catégorie hiérarchique est surreprésentée dans les filières administratives et technique-ouvrière, où les agents relèvent respectivement à 60 % et 90 % de la catégorie C. Les catégories A et B représentent chacune près d'un quart des personnels non médicaux des hôpitaux publics, les agents relevant de la catégorie B étant un peu plus nombreux que ceux de la catégorie A. Dans les filières médico-technique et socio-éducative, plus de 9 agents sur 10 sont de catégorie B. Dans la filière soignante - filière qui emploie presque 70 % des personnels non médicaux des hôpitaux publics - 30 % des agents relèvent de la catégorie A, une proportion nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble des filières.

1 L'emploi public

Figure V 1.2-16 : Répartition par catégorie hiérarchique des personnels non médicaux des hôpitaux publics, selon la filière professionnelle au 31 décembre 2011

Filière professionnelle	Poids de la filière (en %)	Répartition par catégorie hiérarchique				
		A	B	C	Indéterminée	Total
Administrative	11,5	7,8	32,0	60,2	0,0	100,0
Médico-technique	5,7	5,1	93,3	1,5	0,0	100,0
Socio-éducative	1,6	3,2	95,6	1,1	0,0	100,0
Soignante	69,9	29,8	19,4	50,8	0,0	100,0
Technique-ouvrière	10,7	6,4	3,6	90,0	0,0	100,0
Hors filière	0,4	0,0	6,1	93,9	0,0	100,0
Indéterminée	0,3	8,9	20,3	41,1	29,6	100,0
Total	100,0	22,8	24,5	52,7	0,1	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : titulaires et non-titulaires, hors bénéficiaires de contrats aidés et personnels médicaux. Hors établissements d'hébergement pour personnes âgées. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la filière soignante, qui représente 69,9 % du personnel non médical des hôpitaux publics, 50,8 % des agents appartiennent à la catégorie C.

Les femmes sous représentées dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction

L'approche retenue ici repose sur la définition de la catégorie A+ arrêtée par la DGAFP dans le cadre de l'édition 2010-2011 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (voir bibliographie pour le dossier concerné). Elle s'appuie dès lors sur l'utilisation des informations figurant dans les fichiers de paye et les déclarations annuelles de données sociales en matière d'emplois occupés oulet de corps des agents⁷.

La proportion de femmes occupant des emplois de direction de la fonction publique est plus faible que leur part respective dans l'ensemble des catégories : 26 % contre 54 % dans la FPE, 35 % contre 61 % dans la FPT et 45 % contre 77 % dans la FPH (voir figure V 1.2-1).

Plus le niveau de responsabilité est élevé, moins les femmes sont nombreuses. Ainsi au 31 décembre 2011, les femmes occupent 26 % des emplois de direction de la fonction publique de l'État, alors qu'elles représentent 40 % des titulaires de catégorie A+ et 60 % de ceux de catégorie A. Parmi les titulaires A+ des ministères, avec 54 % de femmes, les corps et emplois d'inspection, de contrôle et d'expertise sont les plus féminisés (voir fiche thématique 2.4-6). À l'inverse, les corps et emplois d'encadrement et de direction ne comptent que 26 % de femmes, avec seulement 19 % parmi les corps et emplois à la décision du gouvernement et assimilés. À noter par ailleurs que chez les militaires, les femmes ne représentent que 3 % des effectifs parmi les officiers généraux.

Si la fonction publique territoriale compte un nombre important de femmes dans la catégorie A (60 %), celles-ci n'occupent qu'un tiers des emplois d'encadrement et de direction. Au sein des emplois de direction, les emplois de directeurs généraux et directeurs des services techniques sont les moins féminisés (moins de 15 % de femmes). A contrario, avec 39 % de femmes, les postes de directeur adjoint général des services et directeur adjoint sont les plus féminisés. Enfin, les femmes représentent 41 % des administrateurs territoriaux mais seulement 24 % des administrateurs territoriaux hors classe.

⁷ Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

Dans la fonction publique hospitalière, bien qu'étant très majoritaires au sein de la filière administrative (89 %), les femmes restent sous représentées dans les corps et fonctions d'encadrement (45 %). Elles représentent seulement 40 % des effectifs du corps des directeurs d'hôpital (DH) et leur proportion décroît à mesure que les échelons augmentent. On compte ainsi 52 % de femmes parmi les DH de classe normale – ces derniers, comptant au moins dix ans d'ancienneté et bénéficiant d'évaluations favorables sont promouvables en hors classe –, 37 % parmi les DH hors classe, et 17 % parmi les DH nommés sur emploi fonctionnel. Les femmes sont en revanche majoritaires (57 %) dans les corps de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S). Toutefois, la tendance s'inverse parmi les D3S hors classe qui ne comptent plus que 50 % de femmes tandis qu'elles représentent 64 % des effectifs de la classe normale.

Personnels de direction : le bénéfice de l'âge

Les personnels de direction sont sensiblement plus âgés dans l'ensemble des trois fonctions publiques : ils ont en moyenne 47 ans dans la FPE et 49 ans dans les deux autres versants, soit entre 5 ans et 8 ans de plus que l'âge moyen de l'ensemble des agents de chaque versant de la fonction publique.

La part des moins de 30 ans y est réduite à 8 % dans la FPE, 5 % dans la FPH et 2 % dans la FPT. À l'inverse la part des 50 ans et plus y est surreprésentée : 57 % parmi les emplois de direction de la FPH, 55 % parmi ceux de la FPT, 49 % dans la FPE. Au sein de la FPE, les agents relevant des emplois à la décision du gouvernement - âgés en moyenne de 55 ans (contre 47 ans pour l'ensemble des corps d'encadrement et de direction) - constitue la population la plus âgée ; 82 % d'entre eux ont 50 ans et plus.

L'analyse par genre de la structure démographique des personnels de direction semble témoigner d'une récente féminisation de leurs emplois, laquelle devrait s'accroître à la faveur du dispositif mis en place à partir du 1^{er} janvier 2013 concernant les modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique (voir encadré 2).

Fin 2011 au sein des personnels de direction de chacun des versants de la fonction publique, les hommes sont en moyenne presque systématiquement plus âgés que les femmes : de 6 ans dans la FPH et de 3 ans dans les deux autres versants. La part des moins de 30 ans est par ailleurs systématiquement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (de 3 points dans la FPE, 2 points dans la FPT et 4 points dans la FPH), tandis que la part des plus de 50 ans y est systématiquement inférieure (de 14 points dans la FPE, de 12 points dans la FPT et 21 points dans la FPH). Il conviendrait toutefois de compléter ce constat par une analyse comparée des trajectoires par cohorte et une comparaison dans le temps.

1 L'emploi public

Figure V.1.2-17 : Effectifs physiques, part des femmes et âge dans les emplois de direction des trois fonctions publiques fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Corps et emploi d'encadrement et direction de la FPE	10,0	26	48	45	47	7	10	8	53	39	49
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	1,2	19	56	54	55	0	0	0	83	79	82
Ambassadeurs	0,1	17	59	59	59	0	0	0	100	100	100
Préfets	0,2	10	57	59	58	0	0	0	89	94	90
Secrétaires généraux	0,0	18	53	49	52	0	0	0	67	67	67
Recteurs d'académie	0,0	27	58	57	57	0	0	0	86	100	90
Directeurs d'administration centrale	0,1	24	51	52	52	0	0	0	65	77	68
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués DATAR...)	0,0	0	55		55	0		0	84		84
Administrateurs généraux des finances publiques	0,6	21	55	53	55	0	0	0	81	73	79
Autres corps et emplois d'encadrement et de direction	8,8	27	47	44	46	8	11	9	48	36	45
Cadres dirigeants relevant du décret 1955	0,5	28	50	50	50	0	0	0	56	55	56
Cadres dirigeants d'administration centrale	0,2	32	55	56	55	0	0	0	78	88	81
Cadres dirigeants des services déconcentrés	0,8	23	54	53	54	0	0	0	79	74	78
Corps Éna conception et management	2,6	26	48	46	48	3	5	3	48	41	46
Ingénieurs	2,2	27	44	38	42	23	24	23	42	19	36
Commissaires de Police	1,6	25	45	39	44	5	14	7	34	17	30
Administrateurs Insee	0,5	33	42	43	43	20	18	19	36	39	37
Architectes, urbanistes de l'État	0,4	40	49	43	47	1	6	3	53	28	43
Divers	0,1	17	56	52	56	1	5	2	84	59	80
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	6,0	35	50	47	49	1	3	2	59	47	55
Emplois de direction	4,9	33	50	47	49	1	2	1	57	47	54
Directeur général des services ou directeur	2,5	33	50	47	49	0	1	1	57	43	52
Directeur adjoint général des services ou directeur adjoint	1,9	39	50	48	49	1	3	2	55	51	54
Directeur général des services techniques	0,2	14	50	44	49	0	0	0	59	23	54
Directeur des services techniques	0,2	11	52	48	52	1	0	1	70	48	68
Administrateurs territoriaux	1,1	41	51	47	49	5	8	6	67	50	60
Administrateur hors classe	0,3	24	57	53	56	0	0	0	90	71	85
Administrateur	0,8	48	47	45	46	8	10	9	53	45	49
Emplois de direction de la FPH	4,6	45	52	46	49	3	7	5	66	45	57
Directeur d'hôpital (DH)	3,1	40	52	47	50	3	5	4	67	46	59
DH, Emplois fonctionnels	0,2	17	55	53	55	1	3	1	80	81	80
DH, Hors classe	2,2	37	54	50	52	0	0	0	74	55	67
DH, Classe normale	0,7	52	43	39	41	13	17	15	32	23	27
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	1,5	57	51	45	47	2	9	6	65	44	53
D3S, Hors classe	0,7	50	54	50	52	0	0	0	80	60	70
D3S, Classe normale	0,8	64	46	42	43	5	15	12	46	32	37

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, emplois et corps de direction. Ministères, FPT, FPH. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Champ FPE : emplois principaux, titulaires des ministères. métropole, DOM, COM et étranger.

Champ FPT et FPH : emplois principaux, tous statuts. métropole, DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Encadré 2 : Les modalités de nominations dans l'encadrement supérieur évoluent dans le cadre de la loi du 12 mars 2012

Le dispositif prévu par la loi du 12 mars 2012 et par son décret d'application, le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2013. Les primo-nominations au sein de l'encadrement dirigeant et supérieur de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière doivent compter, pour l'année 2013, au moins 20 % de personnes de chaque sexe. La loi et le décret prévoient une montée en charge du dispositif. À partir de 2018, le taux sera fixé à 40 %.

Un suivi spécifique des nominations aux principaux emplois de cadres dirigeants, nommés en Conseil des ministres et aux emplois de direction de l'État a été mis en place par le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la DGAFP. Sur les sept premiers mois de l'année 2013, 35 % des primo-nominations dans ces types d'emplois sont des primo-nominations féminines.

Figure V.1.2-18 : Primo-nominations ministérielles sur les emplois à la décision du gouvernement et les emplois de direction

	Primo-nominations entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012			Primo-nominations entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 31 juillet 2013		
	Nombre de primo-nominations ministérielles	dont femmes	Part des femmes (en %)	Nombre de primo-nominations ministérielles	dont femmes	Part des femmes (en %)
Cadres dirigeants	144	34	24	69	23	33
Emplois de direction	121	37	31	193	68	35
Total	265	71	27	262	91	35

Source : enquête sur les emplois de direction auprès des ministères, DGAFP, bureau de l'encadrement supérieur et SGG.

Bibliographie

- BAËHR, A (2008), « Vieillesse dans la fonction publique : des agents plus âgés à l'Ouest, au sud et chez les cadres, plus jeunes à l'hôpital et chez les enseignants », DGAFP, Point Stat.
- BARADJI, E, BAUDRY, M et THIERUS, L (2012) « Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique » Dossier 2 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2011-2012*, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E. et PEYRIN, A (2011), « L'encadrement supérieur dans les ministères: première caractérisation exhaustive des agents appartenant aux corps A+ », Dossier 2.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- BUISINE, S, ROMAIN, O (2011), « Les personnels de direction dans la fonction publique hospitalière », Dossier 2.2 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- ERNST, E et DOROTHEE, O (2013) « Baisse dans la fonction publique de l'État, hausse globale dans le versant hospitalier ». Insee Première n°1460, juillet.
- DOROTHEE, O, IDMACHICHE, S et POULIQUEN, E (2013), « La diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique » Dossier 1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2013*, DGAFP, La Documentation française.

1 L'emploi public

- GUÉGOT, F (2011), « L'égalité professionnelle homme-femme dans la fonction publique », Rapport au Président de la République.
- LAPINTE, A (2011), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 » Dossier 1.1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011*, DGAFP, La Documentation française.
- Démographie des personnels territoriaux au 31 décembre 2006, CNFPT, octobre 2009.
- Dixième rapport au Parlement sur la mise en œuvre du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique, DGAFP.
- « L'emploi public sous l'angle de la diversité », Vue 1.4 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2006-2007*, DGAFP, La Documentation française.
- « Les disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes : une analyse sur longue période », Dares, *Dares Analyses*, n°015, 2012.